

Diagnostic foncier, rural et agricole

Diagnostic de l'activité agricole

Communauté de communes Centre Tarn



TERRES d'AVENIR

Réalisé par Arnaud NANTY

Mars 2017

Siège Social

96 rue des agriculteurs
81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83
Fax : 05 63 48 83 09
Email :
accueil@tarn.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.N°61.06/05/2015

Sommaire

INTRODUCTION.....	5
METHODOLOGIE.....	6
PARTIE 1.....	7
<u>1. La Communauté de communes Centre Tarn.....</u>	<u>9</u>
1.1. Entre coteaux, plateaux et vallées encaissées.....	9
1.2. Des sols à potentialités agronomiques variées.....	10
<u>2. Poids de l'agriculture sur le territoire.....</u>	<u>10</u>
2.1. Chiffres clés.....	10
2.2. Près des 2/3 du territoire dédiés à l'agriculture.....	11
2.3. Du champ à l'assiette.....	11
<u>3. Evolution de l'agriculture.....</u>	<u>12</u>
3.1. Une disparition des exploitations agricoles plus lente que sur le reste du département.....	12
3.2. Un maintien des surfaces agricoles depuis 40 ans.....	13
3.3. Une érosion continue de la main d'œuvre agricole.....	14
3.4. Evolution des systèmes d'exploitations agricoles.....	15
3.5. Synthèse.....	16
<u>4. Occupation du sol.....</u>	<u>17</u>
<u>5. L'élevage.....</u>	<u>19</u>
5.1. Vaches laitières (source RA, EDE Tarn 2014, enquêtes CA81 2016).....	19
5.2. Vaches allaitantes (source RA, EDE Tarn 2014, enquêtes CA81 2016).....	20
5.3. Brebis (source RA 2010 et EDE Tarn, 2014).....	21
5.4. Impact de la zone vulnérable sur l'élevage.....	22
<u>6. Zoom sur les exploitations professionnelles ayant le siège social sur Centre Tarn (source : RA2010, INOSYS Chambre Régionale d'Agriculture).....</u>	<u>23</u>
6.1. Près de 350 exploitations professionnelles.....	23
6.2. Orientation principale des communes.....	24
6.3. Principales caractéristiques des exploitations professionnelles.....	25
6.4. Agriculture biologique et circuits courts.....	26
CONCLUSION.....	27
PARTIE 2.....	29
<u>1. Les espaces agricoles et ruraux.....</u>	<u>31</u>
1.1. Des sites à vocation agricole très présents sur le territoire.....	31
1.2. Les espaces à vocation agricole.....	32
1.3. Des terres agricoles destinées majoritairement à la production d'herbe.....	32
1.4. Point sur l'application des produits phytosanitaires	33
<u>2. Les exploitations agricoles.....</u>	<u>34</u>
2.1. Le statut des 327 exploitations agricoles.....	34
2.2. Répartition des exploitations selon la commune du siège social	34
2.3. Une emprise marquée des exploitations agricoles concernées sur la Communauté de communes Centre Tarn.....	36
2.4. Les caractéristiques des exploitations agricoles en terme de productions.....	37
2.5. Les caractéristiques des 442 exploitants agricoles.....	43

2.6.Des exploitations dynamiques avec des projets de développement.....	45
2.7.Les exploitations agricoles enquêtées : synthèse et enjeux.....	45
3. Les sites agricoles et l'urbanisation.....	47
3.1.Des sites agricoles dispersés sur l'ensemble du territoire.....	47
3.2.Les zones de « non-constructibilité » liées aux sites agricoles.....	48
3.3.Des projets de construction en nombre important.....	48
4. Les espaces stratégiques pour l'activité agricole.....	49
4.1.Des surfaces drainées et/ou irrigables	49
4.2.Un territoire très fortement concerné par les épandages d'effluents d'élevage.....	49
4.3.Régime de fonctionnement des structures agricoles et mode de faire-valoir.....	51
4.4.Les espaces agricoles de la Communauté des communes Centre Tarn : les enjeux	52
5. Conclusion sur l'agriculture de la Communauté de communes Centre Tarn et les enjeux par rapport à l'urbanisation.....	53
5.1.Analyse du diagnostic : Atouts-Faiblesses/Opportunités-Menaces.....	53
5.2.Synthèse.....	54
5.3.Pourquoi préserver l'agriculture sur le territoire ?.....	56
5.4.Comment préserver l'agriculture sur la Communauté de communes Centre Tarn ?.....	57
ANNEXE.....	59
ANNEXE 1.....	61
ANNEXE 2.....	73
ANNEXE 3.....	81

INTRODUCTION

Ce diagnostic foncier, rural et agricole a été réalisé à la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Centre Tarn, afin d'aider les élus à mieux prendre en compte les enjeux agricoles dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-I).

L'étude réalisée par la Chambre d'agriculture comporte 2 parties :

- La première a pour objectif d'analyser l'évolution de l'agriculture, de dresser un premier état des lieux et d'identifier les enjeux agricoles en lien avec la démarche du PLU-I.
- La deuxième partie est conduite à partir d'une enquête auprès des agriculteurs afin de réaliser un état des lieux de l'utilisation des espaces agricoles et ruraux du territoire et d'identifier les enjeux et contraintes propres à ces espaces.

METHODOLOGIE

Ce diagnostic foncier, rural et agricole, mené par la Chambre d'agriculture du Tarn, a été réalisé en 4 étapes :

Etape 1

La Chambre d'agriculture du Tarn a recherché les données statistiques et informations disponibles au sein des organisations professionnelles agricoles qui ont ensuite été complétées, actualisées par les agriculteurs.

L'étude est conduite à partir d'une rencontre proposée **aux agriculteurs** (qu'ils soient propriétaires ou fermiers) exploitant des terres sur les **16 communes** de la Communauté des Communes (soit 490 exploitations sur 20 770 ha de surface agricole).

Cette étape comporte :

- Le **recensement des exploitations** ayant le siège social sur le territoire et celles y travaillant au moins une parcelle agricole, avec l'appui d'élus et d'agriculteurs de la commune.
- L'organisation de l'**enquête auprès des agriculteurs** : il s'agit d'une enquête individualisée, réalisée en collectif lors de réunions ayant eu lieu entre octobre et novembre 2016. Des contacts (par téléphone, sur rendez-vous) ont été pris avec les agriculteurs n'ayant pas pu participer à ces rencontres.

Les données ainsi collectées ont porté sur :

- les caractéristiques des **exploitants** : années de naissance et d'installation des agriculteurs, succession connue ou non...,
- les caractéristiques des **exploitations** : productions, SAU exploitée...,
- les caractéristiques des **bâtiments agricoles** : destination, type de bâti (traditionnel, standard)...,
- la **localisation** des sièges sociaux, des bâtiments agricoles et des parcelles,
- les caractéristiques des **îlots¹ parcellaires** : couvert cultural, parcelles irrigables et/ou recevant des effluents d'élevage....

Etape 2

Une première version du diagnostic agricole, basé sur l'analyse des données statistiques, a été présenté et transmis en septembre 2016.

L'ensemble des informations « terrain » a été traité, analysé et organisé sous forme de **notes et cartographies**.

Etape 3

Les premiers éléments du diagnostic foncier, rural et agricole ont été présentés aux agriculteurs ayant participé à l'étude. Cette rencontre est un moment d'échanges sur les informations et l'analyse présentée. C'est une étape de **validation de cet état des lieux avec les agriculteurs**, qui a eu lieu lors de la réunion du 24 mars 2017.

Etape 4

Le contenu du diagnostic foncier, rural et agricole a été restitué le 30 mars 2017, auprès des élus de la Communauté de communes Centre Tarn.

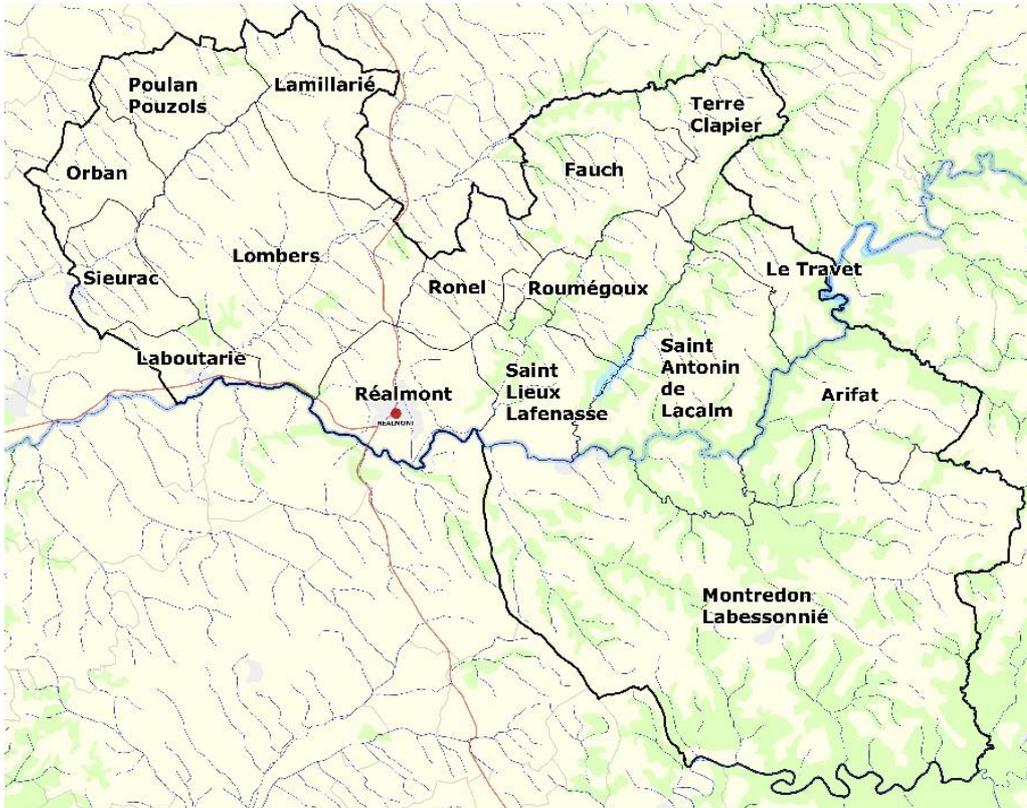
1 Un îlot est composé d'une ou plusieurs parcelles culturales exploitées par le même agriculteur et délimité par des limites physiques (routes, ruisseaux...).

PARTIE 1

1. La Communauté de communes Centre Tarn

Cf. Carte 1a et 1b – Centre Tarn sur photo aérienne et fond scan25

1.1. Entre coteaux, plateaux et vallées encaissées



Centre Tarn regroupe 16 communes et s'étale sur **33 483 ha.**

Le territoire se situe à cheval sur les ensembles paysagers « Collines du Centre » à l'Ouest et « Ségala des Monts d'Alban » à l'Est. Les communes « Fauch – Roumégoux – Saint Lieux Lafenasse – Réalmont » assurent la jonction entre ces deux types de paysages.

L'altitude varie de 170 mètres au Sud-Ouest (Laboutarié, Lombers) à environ 600 mètres au Sud-Est (Arifat, Montredon-Labessonnié).



1.2. Des sols à potentialités agronomiques variées

Centre Tarn se situe à cheval entre le Bassin Aquitain et le Piémont du Massif Central. Le territoire est composé de 23 types de sols différents (cf. Annexe 2 et carte correspondante). On peut les regrouper selon 5 « familles » :

- les sols des basses plaines et terrasses (UCS² 7 à 18) : potentialités globalement moyennes à très bonnes, améliorées par l'irrigation et le drainage ;
- les sols des coteaux molassiques (UCS 32 à 46) : potentialités faibles à bonnes en raison de la pente et de la réserve en eau des sols. Les potentialités de ces sols peuvent être améliorées par l'irrigation ;
- les sols des plateaux sur calcaire (UCS 62 et 66) : sols souvent caillouteux et superficiels à faibles potentialités. Celles-ci sont plus élevées sur les pentes faibles ou en bas des pentes et améliorées par l'irrigation ;
- les sols des coteaux et plateaux du piémont sur argiles à graviers et schistes (UCS 101 à 119) : potentialités très hétérogènes qui vont dépendre de la profondeur des sols et qui sont améliorées par le drainage et l'irrigation.
- les sols des coteaux et plateaux de la basse montagne sur schistes (UCS 123) : potentialités très hétérogènes qui vont dépendre de la profondeur des sols.

2. Poids de l'agriculture sur le territoire

2.1. Chiffres clés

C'est :

- 20 770 ha de surface agricole travaillés par 490 exploitations ayant ou non le siège social sur la 3CT³,
- 61 % du territoire dédiés à l'agriculture, 24 % en forêts et 15 % dédiés aux autres espaces (dont l'urbanisation et les infrastructures),
- 425 exploitations avec le siège social sur la 3CT,
- dont 355 exploitations professionnelles⁴,
- 4 850 vaches allaitantes (9 % des vaches allaitantes du département),
- 2 000 vaches laitières (10 % du Tarn),
- 17 000 brebis laitières (15 % du Tarn),
- 13 500 brebis viande (15 % du Tarn),
- 1 000 chèvres (11 % du Tarn),
- 3,6 % d'agriculteurs parmi la population totale (contre 1,4 % à l'échelle du département du Tarn et 0,7 % en France),
- ou 7,4 % d'agriculteurs parmi la population active (ce taux est de 3,2 % pour le Tarn et 1,4 % en France),
- environ 7 % de l'agriculture départementale,
- autour de 40 millions d'€ produits sur le territoire.

Sources : Déclarations PAC⁵ 2013, RA⁶ 2010, INOSYS⁷ Chambre Régionale d'Agriculture, EDE⁸ Tarn 2014, INSEE 2013, Comptes de l'Agriculture 2014

2 UCS : Unité Cartographique de Sols

3 Communauté de communes Centre Tarn

4 Les exploitations "professionnelles" regroupent :

- Toutes les exploitations dont la production brute standard (PBS) dépasse 25 000 €, c'est-à-dire les moyennes et grandes exploitations au sens du recensement agricole (RA).
- Les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 € et déclarant plus d'1/2 UTA totale, c'est-à-dire les petites exploitations au sens du RA mais uniquement celles qui nécessitent un mi-temps d'activité. Source : INOSYS CRA....

5 PAC : Politique Agricole Commune

6 RA : Recensement Agricole

2.2. Près des 2/3 du territoire dédiés à l'agriculture

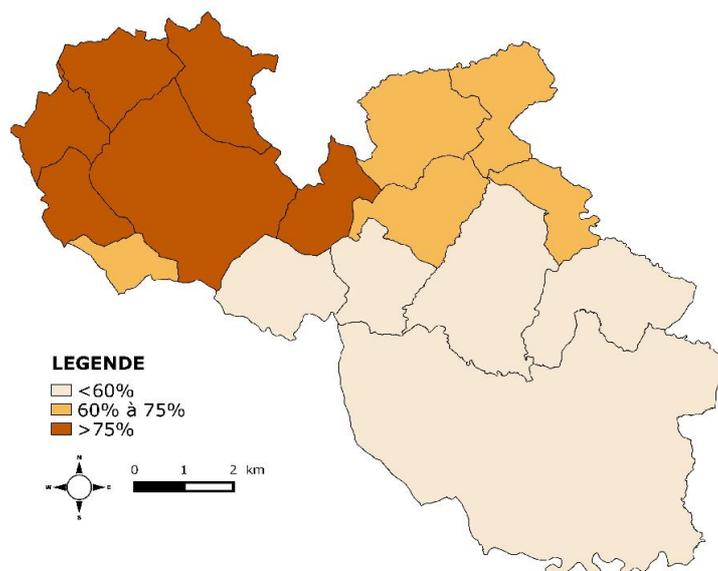
Carte « Proportion du territoire en surface agricole par commune »

(Source : Déclarations PAC 2013)

L'agriculture occupe entre 49 % et 84 % du territoire selon les communes.

A l'échelle de la 3CT, la moyenne est de 61 %, nettement plus élevée que sur le Tarn avec 52 %.

Bien que l'agriculture couvre plus de la moitié des territoires communaux, elle atteint les $\frac{3}{4}$ au Nord-Ouest et les $\frac{2}{3}$ au Nord-Est. Au Sud-Est, les espaces boisés représentent entre $\frac{1}{4}$ et 40 % du territoire. A noter la spécificité de la commune de Réalmont où 36 % sont dédiés aux espaces artificialisés (urbains, routes, ...).



2.3. Du champ à l'assiette

Si toute la production agricole était destinée aux habitants de Centre Tarn, quel serait le niveau d'autosuffisance alimentaire de la 3CT ?

Illustration au travers de quelques produits :

Produits	En % de la population de la 3CT
Viande d'agneau	700%
Viande bovine	400%
Lait de vache	1 800%
Yaourt	4 600%
Pain	800%
Huile de tournesol	700%
Roquefort	14 000%

Exemple de lecture du tableau :

Les élevages de brebis nourrices produisent l'équivalent de la consommation annuelle, en viande d'agneau, de 700 % de la population de Centre Tarn.

Sources : EDE Tarn 2014, RPG 2013, CA Tarn, FranceAgriMer, INSEE

7 INOSYS : outil de traitement des données du recensement agricole 2010 selon une approche « système d'exploitation » développé par les Chambres d'agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

8 EDE : Maison de l'élevage du Tarn

3. Evolution de l'agriculture

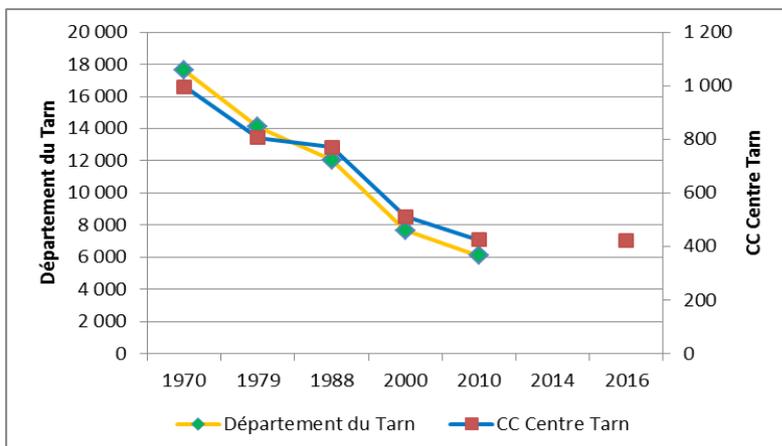
3.1. Une disparition des exploitations agricoles plus lente que sur le reste du département

Graphique « Evolution du nombre des exploitations agricoles entre 1970 et 2010, pour le département du Tarn et la 3CT »

(Source RA 1970 - 2010, enquêtes CA81 2016)

Entre 1970 et 2010, 57 % des exploitations ayant leur siège social sur la 3CT ont disparu (le Tarn a perdu 2/3 de ses exploitations).

L'évolution à la baisse a suivi un rythme régulier, avec néanmoins une accélération dans les années 1990.

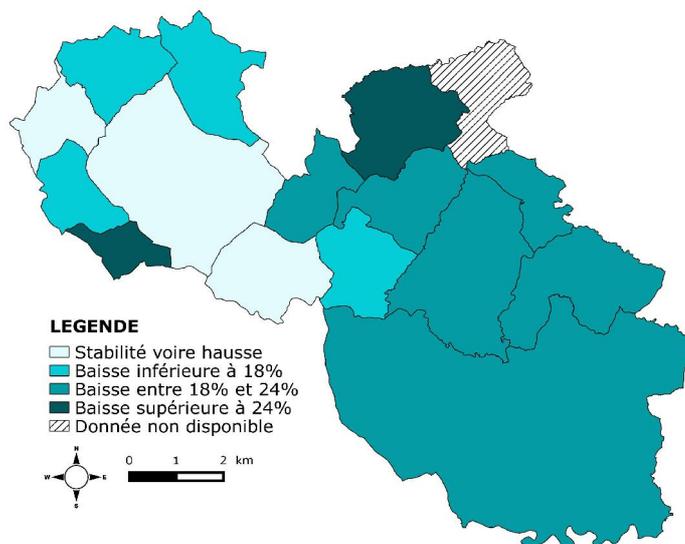


Carte « Evolution du nombre des exploitations agricoles entre 2000 et 2010, par commune »

(Source RA 2000 - 2010)

En dix ans, Centre Tarn a perdu 90 exploitations (- 17 %), soit une baisse inférieure à celle du département (- 21 %).

Le nombre d'exploitations a diminué plus fortement à l'Est (entre -18 % et -24 %). La baisse est plus modérée ailleurs.



3.2. Un maintien des surfaces agricoles depuis 40 ans

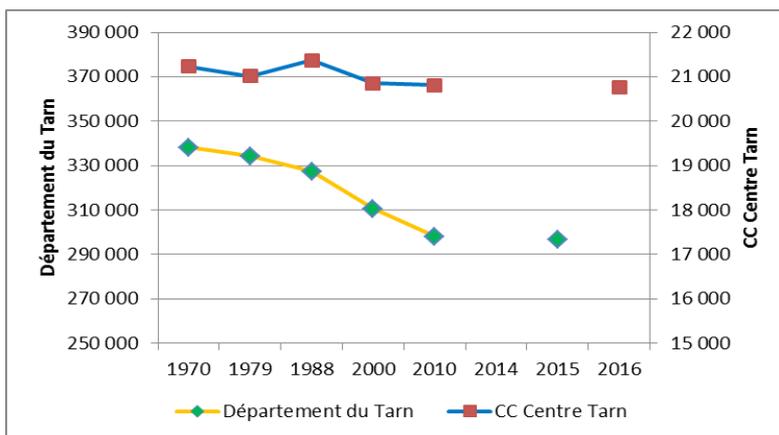
Graphique « Evolution de la surface agricole entre 1970 et 2010, pour le département du Tarn et la 3CT »

(Source RA 1970 - 2010, enquêtes CA81 2016, SAA)

En 40 ans, les surfaces agricoles ont reculé de 400 ha, ce qui est très faible (- 2 % sur la 3 CT contre - 12 % pour le département).

L'évolution du nombre d'exploitations - ayant leur siège sur le territoire intercommunal - et de la surface agricole témoigne de l'agrandissement des structures agricoles : lors de l'arrêt d'une exploitation, la quasi-totalité des surfaces est reprise par une ou plusieurs exploitations.

La surface moyenne est passée de 21 ha à 49 ha (même tendance sur le département : de 19 ha à 49 ha en 40 ans).



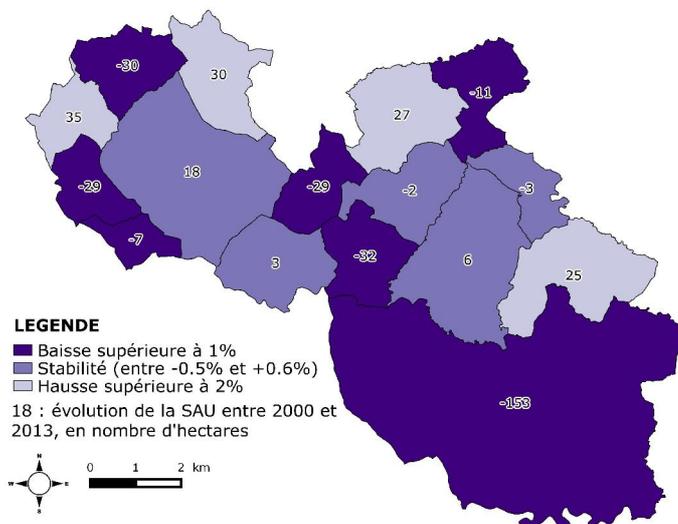
Attention, il s'agit ici de l'évolution de la surface agricole des exploitations ayant leur siège social sur les communes de Centre Tarn.

Carte « Evolution de la surface agricole, entre 2000 et 2013, par commune »

(Source PAC 2000 - 2013)

Entre 2000 et 2013, les surfaces agricoles se sont maintenues autour de 20 800 ha. Centre Tarn a perdu ~150 ha en 13 ans (soit -0,7% contre -1,1% pour le département).

A l'échelle communale, cette évolution varie de -4% à Saint Lieux Lafenasse à +5% à Orban. Il est difficile de déterminer les origines de ces évolutions tant elles sont plurielles : artificialisation des terres agricoles, modalités de déclarations des parcelles à la PAC.



Attention, il s'agit ici de l'évolution des surfaces agricoles situées à l'intérieur de chaque commune qu'elles soient exploitées par des exploitations ayant ou non leur siège social sur les communes de Centre Tarn.

3.3. Une érosion continue de la main d'œuvre agricole

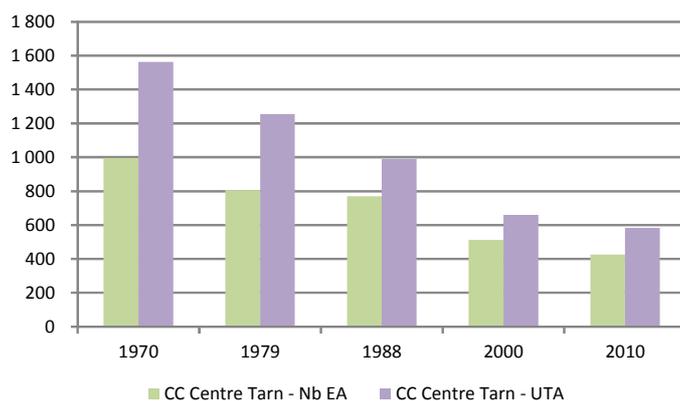
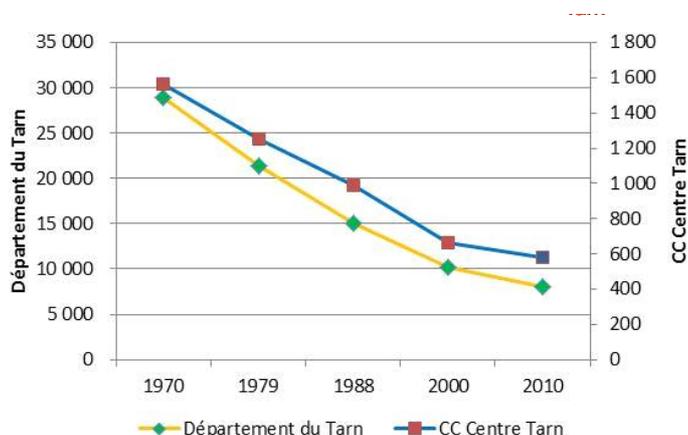
Cette évolution est caractérisée par l'analyse des Unités de Travail Annuel (UTA). L'UTA mesure, en équivalent temps complet, le volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, l'aide familiale, les salariés permanents et occasionnels et les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation (1 UTA⁹ = 1 ETP équivalent temps plein).

Graphiques « Evolution des unités de travail annuel entre 1970 et 2010, pour le département du Tarn et la 3CT »

(Source RA 1970 - 2010)

L'agriculture sur la 3CT a suivi la même tendance que le département en matière de diminution de l'emploi dans les exploitations agricoles. Cette baisse est nettement plus modérée sur Centre Tarn (- 12 % contre - 22 % pour le département).

En 1970, on comptait 1,6 UTA par exploitation (1,6 pour le Tarn). Depuis 1988, le nombre d'UTA par exploitation est proche de 1,3 (1,3 pour le Tarn).



3.4. Evolution des systèmes d'exploitations agricoles

En 2010, Centre Tarn compte autant d'exploitations en grandes cultures qu'en système ovins. La SAU est exploitée en majorité par les éleveurs ovins (un peu plus de 6 000 ha soit 30 % de la SAU).

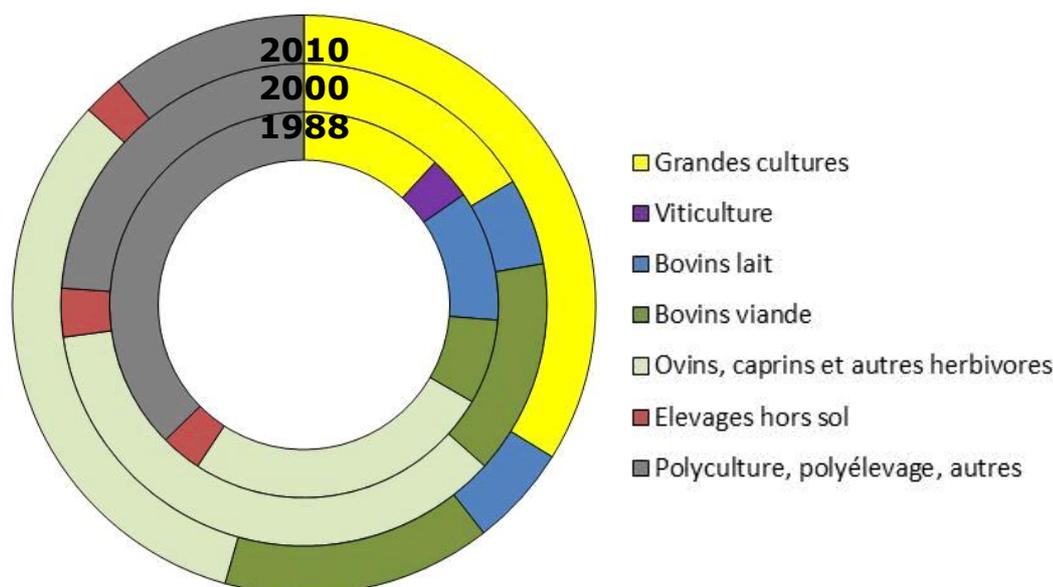
L'évolution, entre 1988 et 2010, tant en nombre d'exploitations qu'en surface agricole (cf. graphiques ci-dessous), montre :

- une augmentation des systèmes « grandes cultures » (de 11 % à 28 % des exploitations), « bovins viande » (de 6 % à 12 % des exploitations) et « ovins, caprins, autres herbivores (équins) » (de 24 % à 27 % des exploitations) ;
- une baisse des exploitations « polyculture-polyélevage » (de 34 % à 9 % des exploitations), « bovins lait » (de 10 % à 5 % des exploitations) et « vigne » (de 3 % à 0 % des exploitations).

Cette évolution traduit la spécialisation des exploitations (réduction du nombre de productions) et la reconversion des exploitations vers les systèmes « grandes cultures » ou « bovins viande ».

Graphique « Evolution du nombre d'exploitation entre 1988 et 2010, par système de production »

(Source RA 1988 – 2010)



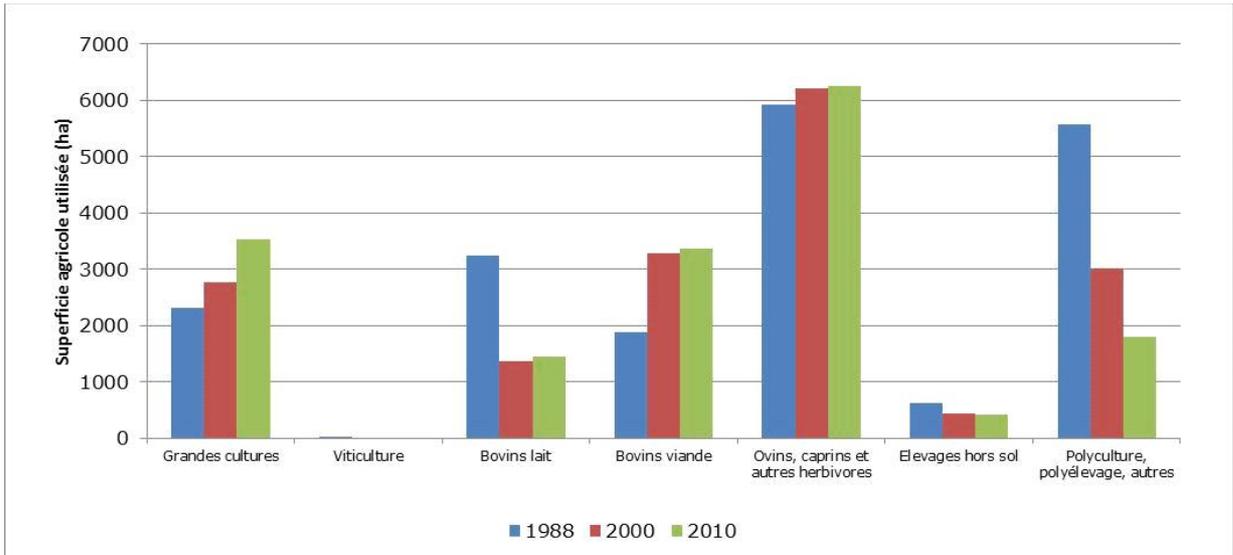
Ce graphique représente l'évolution de la répartition des exploitations (en %) selon leur système de production entre 1988, 2000 et 2010.

Exemple : En 1988, 11 % des exploitations étaient en système « grandes cultures ». En 2000, ce taux est passé à 14 % et atteint 28 % en 2010.

Bien que le nombre d'exploitations ait diminué dans toutes les catégories sauf en grandes cultures et bovins viande, la répartition des systèmes d'exploitations a évolué au fil des décennies.

Graphique « Evolution de la SAU entre 1988 et 2010, par système de production »

(Source RA 1988 – 2010)



3.5. Synthèse

L'agriculture sur la 3CT a connu les mêmes évolutions qu'en France en 40 ans : restructuration des exploitations, agrandissement, développement des moyens de production, ...

En 40 ans, la SAU¹⁰ moyenne par exploitation a été multipliée par 2,3 (de 21 ha à 49 ha), proche de l'évolution tarnaise (X 2,5, de 19 ha à 49 ha).

Outre la spécialisation des exploitations, on note sur la 3CT une importante reconversion d'éleveurs laitiers ou polyculteurs-éleveurs vers les grandes cultures et l'élevage de bovins viande liée à plusieurs phénomènes : contexte économique (prix de marché, coûts de production, Politique Agricole Commune...), contexte environnemental (mises aux normes, ...) et contexte social (amélioration des conditions de travail, ...).

En 2010, les 2/3 des exploitations sont soit en système « grandes cultures », « ovins » ou « bovins viande ».

4. Occupation du sol

Graphiques « Répartition de la surface agricole sur la 3CT » et « Principales cultures COP¹¹ »

(Source Déclarations PAC 2013)

L'occupation du sol sur Centre Tarn témoigne de la prédominance des cultures fourragères.

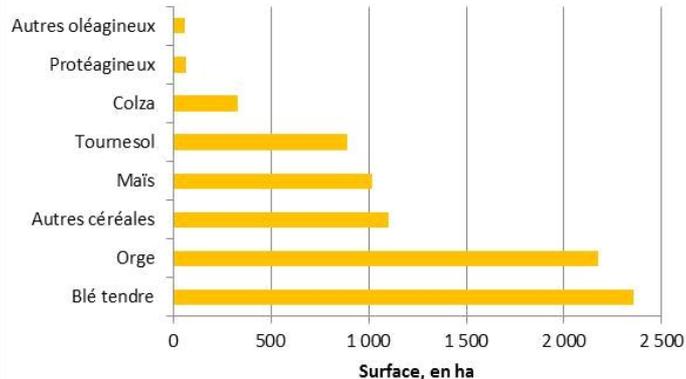
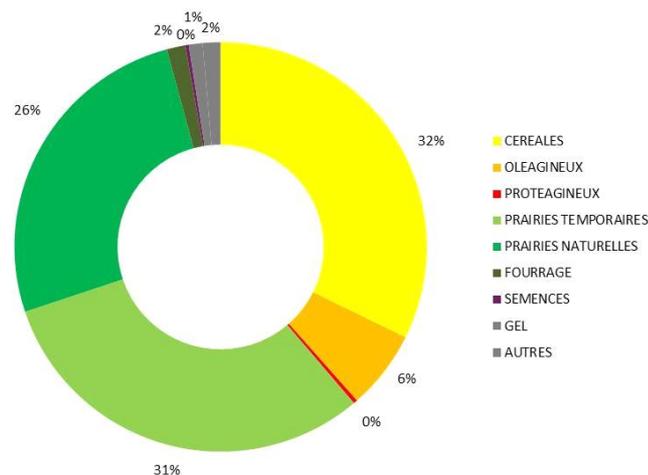
Plus de la moitié du territoire est dédiée aux prairies naturelles/temporaires et surfaces fourragères. Elles sont valorisées par les élevages bovins, ovins, caprins et équins.

38 % du territoire correspond aux céréales et oléo-protéagineux qui sont commercialisés pour le grain ou utilisés comme aliment pour le bétail.

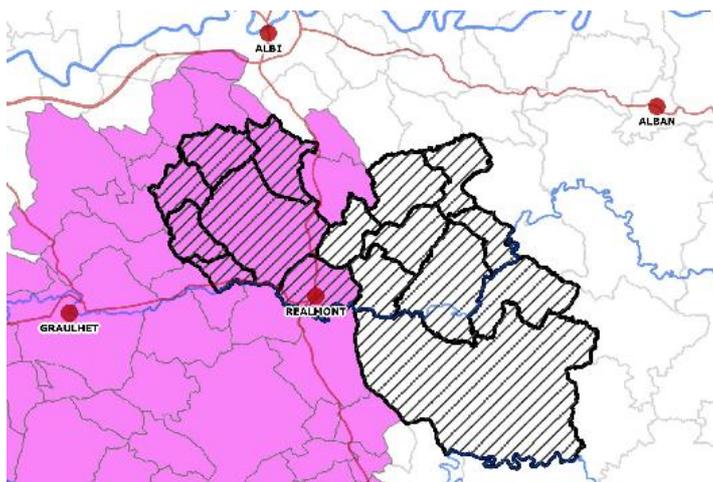
Les cultures majoritaires sont le blé tendre, l'orge, le maïs, le tournesol et le colza. Ces cinq cultures représentent 85 % des surfaces en grandes cultures.

A noter également la production d'ail sur Centre Tarn. Celle-ci peut être valorisée sur les communes incluses dans la zone IGP¹²-Label Rouge « Ail Rose de Lautrec ».

Centre Tarn n'est pas concerné par l'appellation AOC¹³ Gaillac. Orban et Poulan-Pouzols sont situées en zone IGP Vins de Pays des Côtes du Tarn.



Carte « Aire géographique de production de l'IGP-Label Rouge Ail Rose de Lautrec »



LEGENDE

(Source : Syndicat de Défense du Label Rouge Ail Rose de Lautrec)

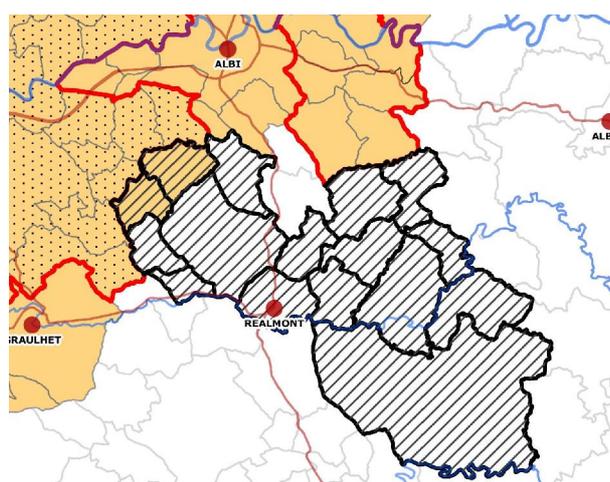
- Aire Géographique de production de l'Ail Rose de Lautrec
- Les 16 communes enquêtées

11 COP : Céréales, Oléagineux et Protéagineux

12 IGP : Indication Géographique Protégée

13 AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

Carte « Aires géographiques de production de vins sous signes de qualité (IGP – AOC) »



LEGENDE

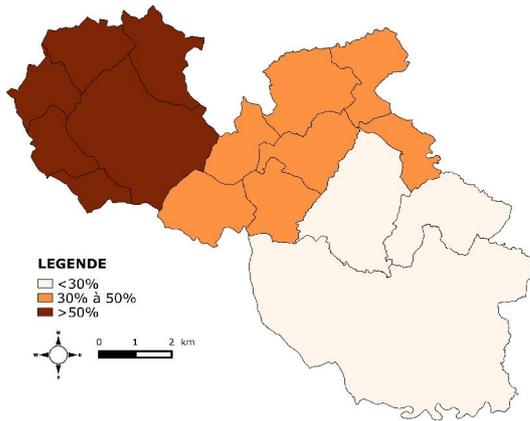
(Source : INAO Gaillac et Maison de la Vigne et du Vin de Gaillac)

- Aire Géographique AOC Gaillac - Vins rouges et rosés
- Aire Géographique AOC Gaillac - Vins blancs et mousses
- Aire Géographique - Vins de Pays des Côtes du Tarn
- Les 16 communes enquêtées



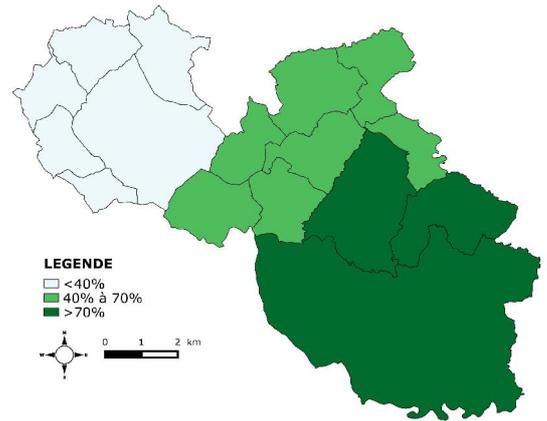
Carte « Part des COP dans la SAU, par commune »

(Source Déclarations PAC 2013)



Carte « Part des prairies et fourrages dans la SAU, par commune »

(Source Déclarations PAC 2013)



Le territoire intercommunal se caractérise par 3 secteurs, comme l'indiquent ces deux cartes :

- à l'Ouest de Lombers, les terres sont principalement dédiées aux productions végétales : COP et légumes de plein champ (ail),
- le centre constitue une zone intermédiaire de transition entre l'Ouest et l'Est,
- le Sud-Est est marqué par la prédominance des cultures fourragères (plus des $\frac{3}{4}$ de la SAU) et en particulier l'herbe, utilisées par les troupeaux,

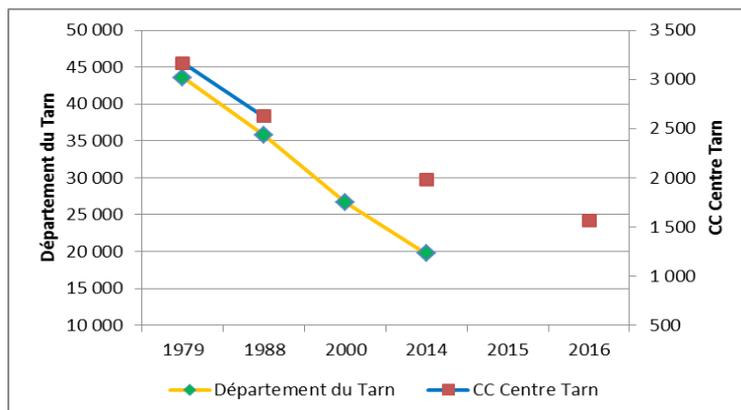
5. L'élevage

5.1. Vaches laitières *(source RA, EDE Tarn 2014, enquêtes CA81 2016)*

Graphiques « Evolution du nombre de vaches laitières entre 1979 et 2014, pour le département du Tarn et la 3CT »

(source RA, EDE Tarn 2014, enquêtes CA81 2016)

Entre 1979 et 2014, le nombre de vaches laitières a diminué tant sur le département que sur la 3CT. La baisse est moins marquée sur le territoire que sur le reste du département : - 37 % en 35 ans (- 55 % pour le Tarn).

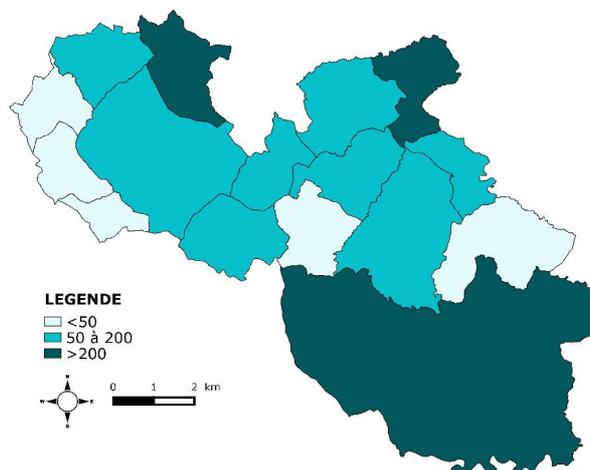


Carte « Répartition des vaches laitières, par commune »

(Source EDE Tarn, 2014)

En 2014, Centre Tarn comptait 2 000 vaches laitières. La quasi-totalité de la production du territoire est assurée par quarante élevages situés sur l'ensemble de Centre Tarn (à l'exception de Sieurac et Laboutarié). Compte tenu de sa superficie, Montredon-Labessonnié regroupe 20 % de la production.

Ces exploitations ont en moyenne 47 vaches laitières.



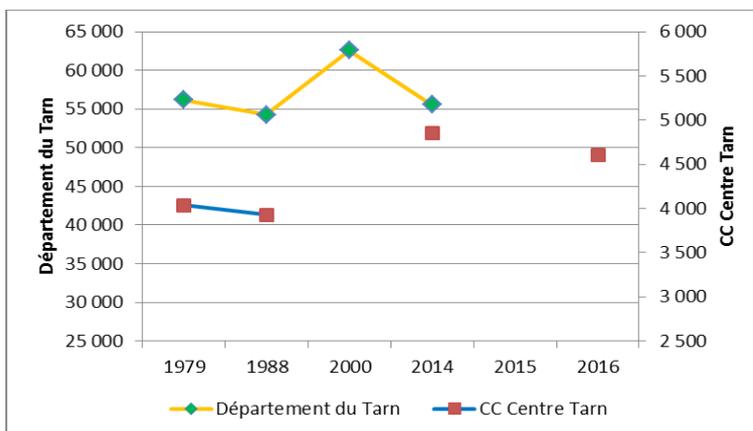
5.2. Vaches allaitantes *(source RA, EDE Tarn 2014, enquêtes CA81 2016)*

Graphique « Evolution du nombre de vaches allaitantes entre 1979 et 2014, pour le département du Tarn et la 3CT »

(source RA, EDE Tarn 2014, enquêtes CA81 2016)

Globalement, entre 1979 et 2000, le nombre de vaches destinées à la production de viande a augmenté tant sur le département que sur la 3CT. Cette tendance est probablement liée à la reconversion des laitiers vers la production de viande.

La 3CT enregistre une hausse de 20 % alors que le Tarn se stabilise autour de 55 000 vaches.

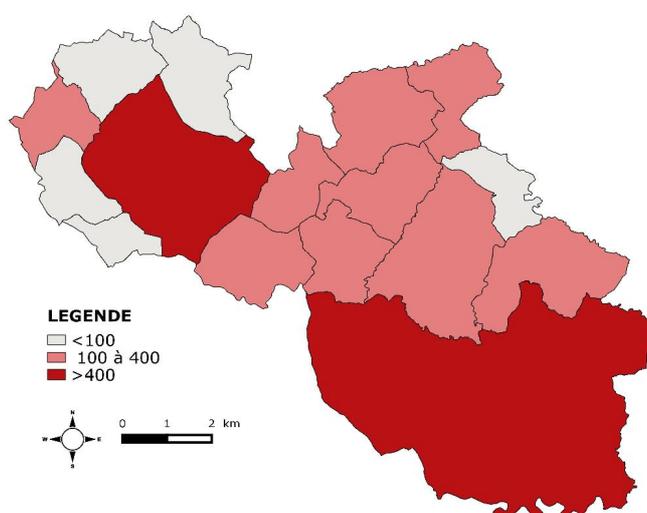


Carte « Répartition des vaches allaitantes, par commune »

(Source EDE Tarn, 2014)

4 850 vaches allaitantes sont dénombrées en 2014 sur Centre Tarn. Cette production est répartie sur tout le territoire. Environ 90 élevages ayant plus de 10 vaches sont identifiés. La taille moyenne de ces ateliers est de 51 vaches allaitantes.

Les communes de Lombers et Montredon-Labessonnié regroupent la moitié de la production (i.e. en nombre de vaches allaitantes).

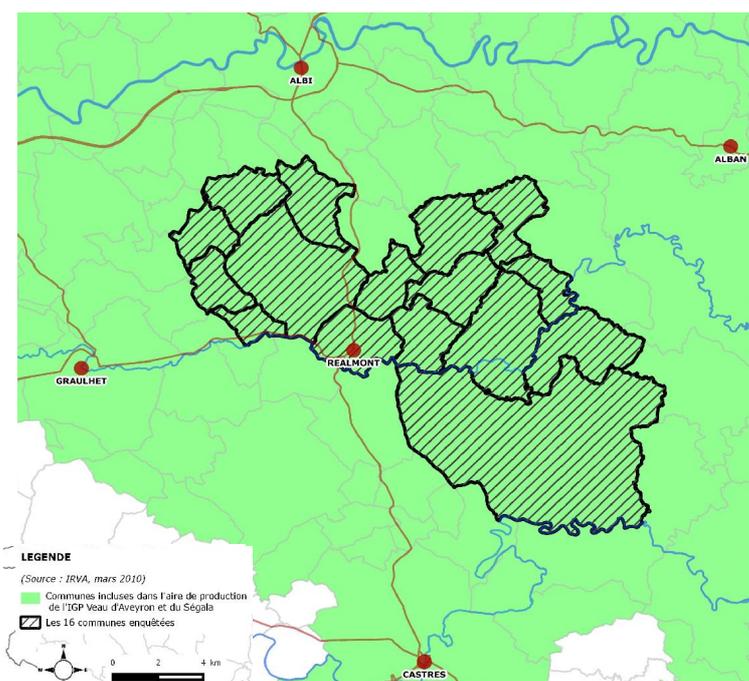


Carte « Aire géographique de production de l'IGP-Label Rouge Veau d'Aveyron et du Ségala »

(Source IRVA)

La totalité de la Communauté de communes est située dans la zone de production du Veau d'Aveyron et du Ségala sous IGP-Label Rouge.

Ainsi, les éleveurs peuvent adhérer à la démarche qualité pour fournir la filière et valoriser leurs produits sous signe officiel de qualité.

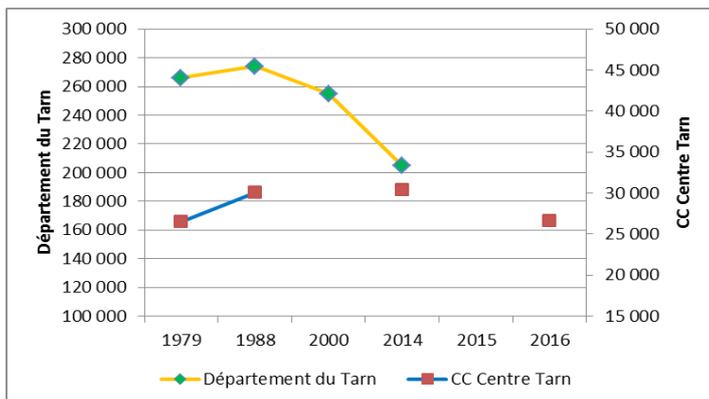


5.3. Brebis (source RA 2010 et EDE Tarn, 2014)

Graphique « Evolution du nombre de brebis (laitières et allaitantes) entre 1979 et 2014, pour le département du Tarn et la 3CT »

(source RA, EDE Tarn 2014, enquêtes CA81 2016)

Le nombre de brebis, entre 1979 et 2014, est en hausse sur la 3CT avec 15 % (- 23 % pour le Tarn). Le cheptel laitier a augmenté de 51 % depuis 1988 (+ 14 % pour le Tarn) alors que le cheptel viande est en diminution de 29% (- 48 % pour le département).

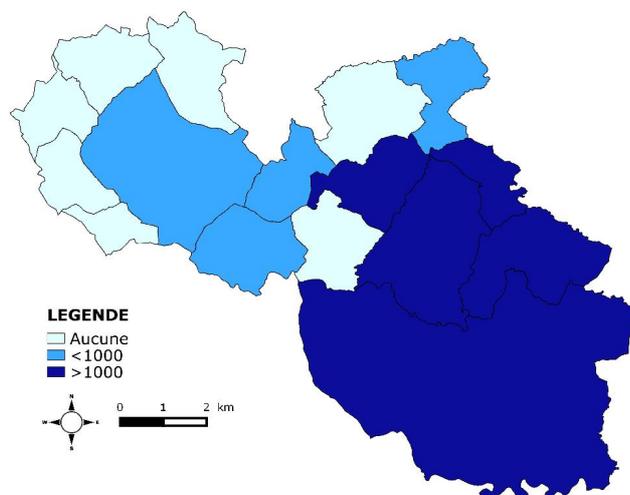


Carte « Répartition des brebis laitières, par commune »

(Source EDE Tarn, 2014)

Le territoire comptait 17 000 brebis laitières en 2014 réparties sur une quarantaine d'élevage (403 brebis en moyenne par exploitation).

90 % des brebis sont situées sur les cinq communes du sud du territoire (Roumégoux, Le Travet, Saint Antonin de Lacalm, Arifat et Montredon-Labessonnié).



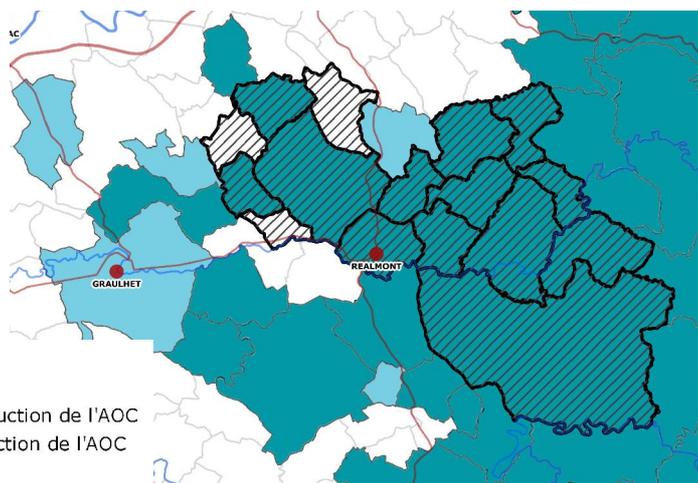
Carte « Aire géographique de production de l'AOC Roquefort »

Réalisée sur les communes incluses dans le zonage pour l'AOC Roquefort, la production alimente la filière « Roquefort » dont une partie est transformée en fromage sous l'appellation Roquefort.

LEGENDE

(Source : Décret du 17 mai 2005 relatif à l'AOC Roquefort)

- Communes incluses en totalité dans l'aire de production de l'AOC
- Communes incluses en partie dans l'aire de production de l'AOC
- Les 16 communes enquêtées

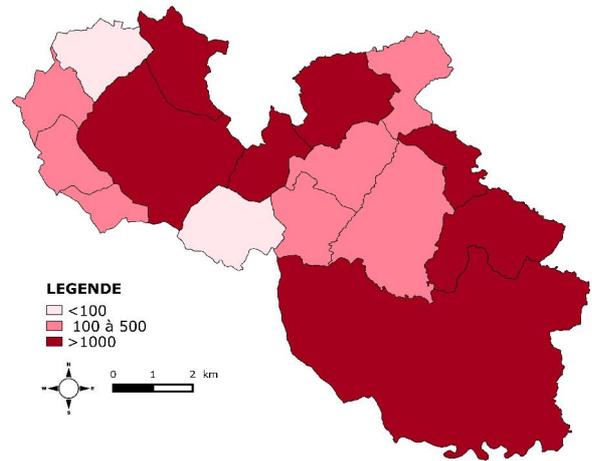


Carte « Répartition des brebis allaitantes, par commune »

(Source EDE Tarn, 2014)

Le territoire comptait 13 500 brebis viande en 2014 destinés à la production de viande d'agneaux et/ou à l'entretien des prés. L'élevage de brebis viande est présent sur tout le territoire.

La quasi-totalité de la production est issue d'une cinquantaine d'élevage ayant en moyenne 254 brebis.



5.4. Impact de la zone vulnérable sur l'élevage

Seules 6 communes ne sont pas concernées (Arifat, Montredon-Labessonnié, Roumgoux, Saint Antonin de Lacalm, Saint Lieux Lafenasse et Le Travet).

La **Directive Nitrates (1992)** est une Directive Européenne qui régleme les pratiques de fertilisation dans le but de **réduire la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole sur les zones identifiées "zone vulnérable"**.

Un programme d'actions existe sur cette zone. Il est revu tous les 4 ans. **Les exigences pour les agriculteurs sont nombreuses** : écriture des prévisions et des apports réalisés en fertilisants, respect des conditions d'apports, des périodes d'interdiction d'épandage, des distances d'épandage par rapport aux cours d'eau, des règles de stockage des fumiers et lisiers, mise en place de couverts végétaux ... Ce programme d'action permet une amélioration des pratiques mais engendre des coûts. Certaines contraintes limitent notamment les surfaces d'épandage chez les éleveurs, ou lui imposent d'agrandir sa capacité de stockage (et donc de réaliser des travaux).

Les pratiques des agriculteurs sont transparentes puisque enregistrées et contrôlées par l'administration.

Elle s'applique sur les communes de Lamillarié, Lombers, Orban, Poulan-Pouzols et Sieurac depuis 2013. 5 autres communes (Fauch, Laboutarié, Réalmont, Ronel et Terre Clapier) sont classées depuis 2015 et pour lesquelles les textes d'application devraient entrer en vigueur d'ici fin 2016.

(source : C. Fraysse, Chambre d'agriculture du Tarn, juin 2015)

6. Zoom sur les exploitations professionnelles ayant le siège social sur Centre Tarn (source : RA2010, INOSYS Chambre Régionale d'Agriculture)

Attention, ce paragraphe est réalisé à partir de données extraites à l'échelle intercommunale de « 2010 » (Communautés de communes du Réalmontais et du Montredonnais). Ainsi, les données correspondent au territoire Centre Tarn actuel auquel s'ajoutent les communes de Montroc et Rayssac.

6.1. Près de 350 exploitations professionnelles

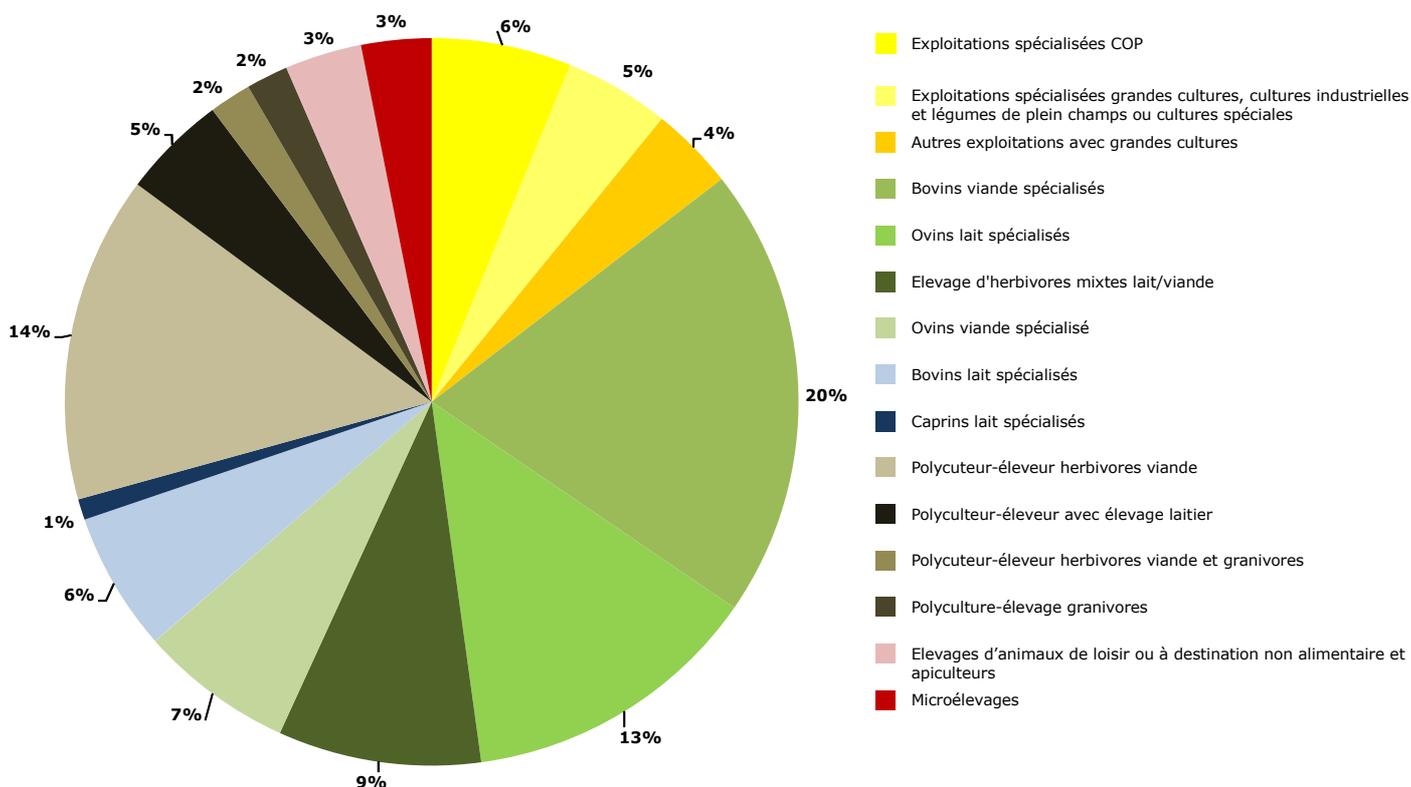
L'intercommunalité compte 350 exploitations professionnelles ayant leur siège social sur le territoire, soit un taux de 84 %. Ceci est nettement plus élevé que la moyenne tarnaise qui est de 75 %.

Ces exploitations professionnelles ont en moyenne 64 ha de SAU (63 ha pour le Tarn) et 1,8 UTA (1,7 pour le Tarn).

Le profil des exploitations témoigne de la prédominance de l'élevage et la polyculture-élevage sur le territoire :

- 15 % en systèmes grandes cultures / polycultures *(cf. graphe en jaune / orangé)*
- 56 % spécialisées en élevage *(cf. graphe en vert / bleu)*
- 23 % en polyculture-élevage *(cf. graphe en marron)*
- 6 % en systèmes « micro-élevages »¹⁴ ou « animaux de loisirs (apiculteur / activité équine) » *(cf. graphe en rose)*

Répartition des 350 exploitations agricoles professionnelles, par système



¹⁴ Micro-élevage : exploitation ayant souvent plusieurs petits élevages (moins de 25 brebis laitières, 50 brebis nourrices, 10 vaches allaitantes, 5 vaches laitières, ...)

6.2. Orientation principale des communes

Carte « Système majoritaire en SAU par commune »

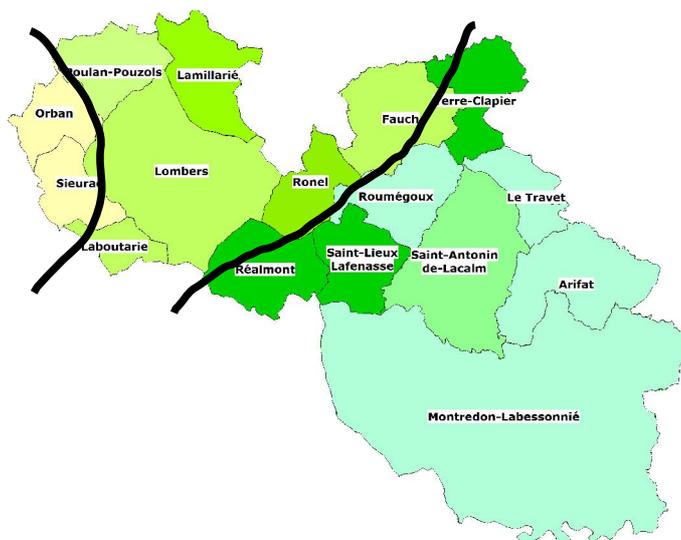
(Source RA 2010/INOSYS CRA Occitanie)

La carte reflète également la distinction de trois zones.

Le système majoritaire sur le flanc Ouest est l'orientation grandes cultures non irriguées.

Pour les 6 communes au centre, ce sont les systèmes de polyculture-élevage qui prédominent.

A l'Est de Fauch – Ronel – Lomers, les exploitations sont spécialisées en élevage bovins et/ou ovins.



LEGENDE

-  Exploitation spécialisée COP en sec
-  Polyélevage bovins (lait et viande)
-  Elevage spécialisé bovins viande - prod. de veaux
-  Elevage spécialisé ovins lait
-  Exploitation polyculture - élevage viande
-  Exploitation polyculture - élevage lait

6.3. Principales caractéristiques des exploitations professionnelles

Type de système	SAU moyenne	Âge moyen	Nb UTA moyen	Nb moyen de vaches allaitantes	Nb moyen de vaches laitières	Nb moyen de brebis viande	Nb moyen de brebis laitières
Exploitations spécialisées bovins viande	68 ha	46 ans (M) 49 ans (R)	1,8	53			
Exploitations polyculture-élevage viande (bovins, ovins)	77 ha	54 ans (M) 48 ans (R)	1,6	24		74	
Exploitations spécialisées ovins lait	65 ha	44 ans	2,1				340
Exploitations spécialisées en élevage (mixte lait/viande)	81 ha	46 ans (M) 47 ans (R)	2,4	17	19	81	159
Exploitations spécialisées ovins viande	52 ha	49 ans (M) 50 ans (R)	1,6			272	
Exploitations spécialisées COP	72 ha	49 ans	1,1				
Exploitations spécialisées bovins lait	76 ha	50 ans (M) 44 ans (R)	2		54		
Exploitations de polyculture (grandes cultures / légumes plein champ)	35 ha	46 ans	1,6				

(M) : ancienne Communauté de communes du Montredonnais

(R) : ancienne Communauté de communes du Réalmontais

Tous systèmes confondus, l'exploitation moyenne sur Centre Tarn travaille 64 ha et emploie 1,8 UTA. La moyenne d'âge se situe entre 47 et 48 ans. Ces caractéristiques sont très proches de la moyenne tarnaise (63 ha, 1,7 UTA, 49 ans).

Le profil est variable d'un système à l'autre.

Les producteurs d'ail ont des petites structures (35 ha) qui s'expliquent par une meilleure valorisation à l'hectare de cette production, induisant un moindre recours à l'agrandissement. La taille des autres exploitations (à l'exception des éleveurs ovins viande) est autour de 70 à 80 ha.

La moyenne d'âge est plutôt jeune chez les éleveurs de brebis laitières (44 ans).

Les besoins en main d'œuvre sont disparates selon le système, allant de 1,1 UTA (en système grandes cultures) à 2,4 UTA (en élevage mixte lait/viande) par exploitation. Les systèmes « lait » nécessitent davantage de main d'œuvre (entre 2 et 2,4 UTA)

6.4. Agriculture biologique et circuits courts

Le Recensement Agricole de 2010 comptabilisait près de 70 exploitations commercialisant en circuits courts leurs produits, soit près d'une exploitation sur 5 (un peu plus faible que la moyenne tarnaise). La moitié d'entre eux pratiquent la découpe et la vente directe de viande bovine ou agneaux. Cette activité est favorisée par la présence sur le territoire d'un atelier collectif de découpe. Il existe également quelques ateliers de transformation laitière.

Les agriculteurs peuvent disposer d'un local de vente sur la ferme ou proposer leurs produits sur les marchés (type halle ou de plein vent), via les structures collectives type « drive » ou magasin de producteurs, ou passer par un intermédiaire entre eux et les consommateurs (boucherie, épicerie...).

En 2015, la Chambre d'Agriculture a recensé une quinzaine de producteurs sous label Agriculture Biologique regroupant près de 30 ateliers. Les principaux produits Bio sont les grandes cultures (1/3 des ateliers) et la viande bovine (1/4 des ateliers). D'autres productions sont présentes comme le maraîchage, les légumes de plein champs, les petits fruits rouges, le miel, la volaille, le lait de vache, brebis et chèvre, et la viande d'agneaux.

CONCLUSION

Le territoire de Centre Tarn est marqué par son relief alternant coteaux, plateaux et vallées encaissées.

Globalement, l'Ouest présente des sols à potentialités agronomiques moyennes à bonnes alors qu'ailleurs celles-ci sont faibles à moyennes selon la pente et la profondeur des sols. L'agriculture s'est adaptée aux ressources naturelles du territoire :

- les grandes cultures et l'ail dominant à l'Ouest,
- le centre constitue une zone intermédiaire de transition entre l'Ouest et l'Est avec la polyculture-élevage,
- le Sud-Est est marqué par les systèmes d'élevage.

La Communauté de communes est un vaste territoire où l'empreinte agricole est très forte tant en terme de surface que d'emplois. Elle compte environ 20 600 ha de surface agricole (soit 61 % du territoire) exploités par 500 à 550 exploitations (ayant ou non le siège social sur Centre Tarn). En 2010, 425 exploitations ont été recensées avec le siège social sur la 3CT. Le territoire regroupe 10 % à 15 % de l'élevage herbivore tarnais (ovins / bovins et lait / viande).

Les 2/3 des exploitations sont, en 2010, soit en système « grandes cultures », « ovins » ou « bovins viande ». Le territoire compte une part importante d'exploitations « professionnelles » (84 %) pour lesquelles des mesures doivent être prévues dans le PLU-I pour préserver leurs outils de production et assurer leur maintien et développement.

Bien qu'ayant connu la même évolution que sur le département, l'activité agricole sur Centre Tarn a mieux résisté. L'évolution à la baisse du nombre d'exploitations et le maintien de la surface agricole témoignent de l'agrandissement des structures agricoles tant en foncier qu'en cheptel. En 40 ans, la SAU moyenne par exploitation a été multipliée par 2,3 (de 21 ha à 49 ha), proche de l'évolution tarnaise (de 19 ha à 49 ha).

Outre la spécialisation des exploitations, on note sur le territoire une importante reconversion d'éleveurs laitiers ou polyculteurs-éleveurs vers les grandes cultures et l'élevage de bovins viande liée aux contextes économique, environnemental et sociétal. Près de la moitié des producteurs valorisent leur production sous signe de qualité (Veau d'Aveyron et du Ségala, Ail Rose de Lautrec, AOC Roquefort, Agriculture Biologique) et/ou commercialisent tout ou partie en vente directe ou circuits courts.

Globalement on note un maintien des capacités de productions (foncier, cheptel) au fil des décennies. Aujourd'hui, de nombreuses exploitations sont des moyennes voire grandes structures qui peuvent être difficilement transmissibles en l'état.

Compte tenu de l'importance de l'élevage dans l'économie locale et de son impact sur la trame paysagère, une attention particulière doit être portée à cette activité. Le PLU-I peut favoriser les conditions d'exploitation actuelles et futures en prévoyant des distances suffisantes autour des bâtis agricoles, des zones d'épandage d'effluents et des parcelles exploitées.

Centre Tarn est un territoire où l'agriculture est une composante incontournable. Il sera nécessaire dans le PLU-i de prévoir les conditions de maintien et de développement de cette activité économique sur le moyen et long terme. Ce qui consiste à :

- Éviter le mitage de l'espace agricole, en limitant l'urbanisation en dehors des espaces déjà urbanisés.
- Garantir les distances réglementaires ou préconisées – lorsque cela est réalisable – entre maisons d'habitations de tiers ou zone urbaine et bâtiments agricoles existants ou en projet. Ceci permet de laisser aux exploitations agricoles la possibilité de se développer, et ainsi d'anticiper sur la coexistence entre activité agricole et développement de l'urbanisation.
- Préserver la vocation agricole des espaces à haut potentiel pour l'agriculture tels que les surfaces drainées et/ou irrigables, les surfaces utilisées pour des cultures à forte valeur ajoutée (vigne, vergers, maraîchage, isolement des semences...), les parcelles bien structurées (géométrie, taille...), et/ou celles regroupées autour des sites agricoles.
- Protéger l'ensemble des zones d'épandage d'effluents d'élevage qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'activité d'élevage, notamment les plans d'épandage déposés en

Préfecture. En effet, l'implantation d'une habitation de tiers "fragilise" 3 ha de surface agricole épanachable (*la construction d'habitations de tiers oblige l'éleveur à se tenir à distance - ex : 100 m - pour épandre ses effluents d'élevage*).

- Eloigner les futures zones résidentielles des espaces cultivés, en particulier vignes, vergers et semences pour limiter les problématiques liées aux traitements phytosanitaires des cultures
- Limiter le changement de vocation des espaces agricoles exploités en mode de faire valoir indirect (fermage), notamment par des exploitations en voie de développement. Un jeune agriculteur, fermier, n'a pas la maîtrise du foncier puisque le statut du bail rural permet au propriétaire bailleur de rompre la mise à disposition des terres devenues constructibles pour en changer la destination. Ses projets pourraient être remis en cause.
- Concilier les différents usages de la route et prévoir des aménagements compatibles avec le passage des engins agricoles.

La Chambre d'Agriculture poursuit cette étude agricole avec la rencontre de l'ensemble des agriculteurs travaillant des terres sur le territoire intercommunal. Cela permettra d'affiner ce diagnostic et identifier spatialement les espaces à enjeux pour l'agriculture à l'aide de cartographies.

PARTIE 2

1. Les espaces agricoles et ruraux

490 structures – dont **422 exploitations agricoles**¹⁵ et **68 personnes sans le statut d'agriculteur** – travaillant au moins une parcelle agricole sur le territoire étudié, ont été recensées :

- **377** d'entre-elles sont **issues de la Communauté de communes**, dont 325 exploitations agricoles. 52 « retraités actifs »¹⁶ ou particuliers exploitent également du foncier agricole ;
- **113** structures proviennent des **communes voisines**, dont 16 « retraités actifs » ou particuliers.

Suite aux réunions et aux contacts individuels (afin de joindre les exploitants n'étant pas venus aux réunions), **331 exploitations agricoles** et **29 « retraités actifs » ou particuliers** ont participé à l'enquête, soit un **total de 360 structures**.

A noter que 6 questionnaires sont incomplets. Pour 2 d'entre eux, les données concernant le parcellaire, l'irrigation et/ou le drainage et/ou l'épandage d'effluents et/ou le mode de faire-valoir sont manquantes. Pour les 4 autres, seuls les bâtiments ont été localisés, aucune autre information concernant l'exploitation n'a été collectée.

1.1. Des sites à vocation agricole très présents sur le territoire

Cf. Carte 2 – Localisation des sites à vocation agricole et para-agricole

Lors de cette enquête, **507 sites agricoles**¹⁷ utilisés par 295 structures ont été recensés sur la Communauté de communes Centre Tarn :

- **248 exploitations** ont leur **siège sur Centre Tarn** (avec au moins un bâtiment à usage agricole), dont 128 utilisent plusieurs sites sur le territoire (78 exploitations ont 2 sites, 34 ont 3 sites, 11 ont 4 sites, 3 ont 5 sites, 1 a 6 sites et 1 a 7 sites) ; 4 sièges sociaux localisés à proximité ont aussi été identifiés.
- **21 sites** sont utilisés par **19 particuliers ou « retraités actifs »** ;
- **35 sites** sont utilisés par 26 structures ayant leur **siège social hors de la Communauté de communes**.

L'ensemble des sites est réparti sur la totalité du territoire de l'espace rural intercommunal.

65 structures agricoles disposent de surfaces, mais n'utilisent pas de bâtiment sur le périmètre d'étude.

On trouve également **6 sites liés à 5 structures para-agricoles** (coopérative, CUMA¹⁸).

¹⁵ Exploitation agricole (définition utilisée dans le cadre de l'enquête) : structure comptant au moins une personne ayant le statut d'agriculteur non retraité (y compris cotisant de solidarité) ou de gérant d'une société à vocation agricole

¹⁶ « Retraité actif » : ancien exploitant agricole qui perçoit la retraite et continue d'avoir une activité de production sur une surface inférieure à 5 ha, déclarée à la PAC (« parcelle de subsistance »)

¹⁷ Comptant au moins un bâtiment à usage agricole

¹⁸ Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

1.2. Les espaces à vocation agricole

Cf. Carte 3 – Identification des espaces destinés à l'agriculture

Les calculs de surfaces ont été réalisés grâce au logiciel QGIS, à partir de la photo-aérienne IGN 2013 et des Registres Parcellaires Graphiques des exploitations agricoles.

Les **356 structures** enquêtées (questionnaire « exploitation » rempli) travaillent plus de 24 400 ha au total, soit une surface moyenne de **68,5 ha par exploitation**, avec cependant de très grandes variations, entre 0 et 265 ha (64,5 ha en moyenne pour les structures basées sur Centre Tarn).

La surface agricole totale sur le territoire de la Communauté de communes Centre Tarn est de **20 771 ha**. La surface exploitée sur le périmètre d'étude par les 354 structures (questionnaire « parcellaire » rempli) est de **17 637 ha, soit près de 85 % de la SAU intercommunale**. Compte tenu de la localisation de certains îlots en limite et/ou à cheval sur les limites avec des communes voisines, l'enquête a porté également sur certains de ces îlots. La **surface enquêtée est donc au total de 17 832 ha**, répartis sur 3 731 îlots¹⁹, soit **4,78 ha en moyenne par îlot** (avec un maximum de 68 ha).

Les **274 structures** (questionnaire « parcelles » rempli) issues de la Communauté de communes exploitent **90 % de la surface agricole**.

1.3. Des terres agricoles destinées majoritairement à la production d'herbe

Cf. Carte 4 - Occupation de l'espace agricole

L'objectif de cette partie est d'identifier, l'utilisation des espaces agricoles, les surfaces utilisées pour des cultures à plus forte valeur ajoutée (cultures pérennes, maraîchage...), les prairies naturelles qui ont une importance plus ou moins forte en fonction de leur valorisation.

L'espace agricole est composé (Cf. Tableau 1) :

- à **78 % de terres labourables**, dont 47 % en céréales, oléo-protéagineux et gel, et 31 % en prairies temporaires ;
- à 21 % en prairies naturelles ;
- à 1 % en autres cultures, dont la vigne, l'ail, le maraîchage, les vergers (noyers principalement) qui représente 35 % de ces surfaces « Autres ». A noter que Orban et Poulan-Pouzols sont situées en zone IGP Vins de Pays des Côtes du Tarn. Par ailleurs, 7 communes se trouvent au cœur de **l'aire de production de l'Ail Rose de Lautrec** (label rouge – IGP) (Cf. Partie 1).

Le foncier agricole est destiné pour **près de la moitié** à la production de **céréales et oléo-protéagineux**, soit pour la commercialisation, soit pour l'alimentation des troupeaux d'élevage. Plus de la moitié est en herbe, à des fins de production fourragère ou d'entretien des terres.

752 ha, soit plus de 4 % de la surface agricole enquêtée, est **en Agriculture Biologique** (ou en conversion). Cela correspond à 15 exploitations sur le territoire.

Tableau 1 : L'assolement

Type	Nombre d'îlots (*)	Surface concernée (ha)	%
Prairies naturelles	1343	3744,47	21%
Prairies temporaires	1559	5565,14	31%
Céréales et OléoProtéagineux (COP)	1828	8367,6	47%
Autres	127	154,49	1%
dont ail	30	30,26	
dont vigne	16	4,99	
dont vergers (noyers...)	9	20,42	
dont cultures maraîchères	9	5,18	
Total îlots	3731	17831,7	100%

(*) La somme du nombre d'îlots de chaque type est supérieure au nombre total d'îlots car certains îlots ont plusieurs types de couverts.

19 Un îlot est composé d'une ou plusieurs parcelles culturales exploitées par le même agriculteur et délimité par des éléments physiques (routes, chemins, ruisseaux...).

1.4. Point sur l'application des produits phytosanitaires

L'application des produits phytosanitaires à proximité des lieux accueillant des **personnes sensibles** est aujourd'hui encadrée par la réglementation (arrêté du 19 octobre 2016).

En dehors des horaires sensibles définis par la mairie, elle est ainsi interdite autour des lieux et établissements accueillant des enfants (établissements scolaires, crèches, haltes garderies, centres de loisirs, aires de jeux). Autour des lieux accueillant des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologie grave (hôpitaux, maisons de retraite, ...), elle est subordonnée à la présence de haies dont le feuillage et la hauteur constituent un réel écran physique et/ou à l'utilisation de dispositifs anti-dérive agréés.

Les distances à respecter tiennent compte de la limite de propriété du lieu et varient en **fonction du type de culture** :

- cultures basses (céréales, oléoprotéagineux...) : 5 mètres
- vignes : 20 mètres (5 mètres si présence d'un dispositif anti-dérive agréé)
- arboriculture : 50 mètres (5 mètres si présence d'un dispositif anti-dérive agréé)
- arbres et arbustes en zones non agricoles : 50 mètres
- en zone non agricole (hors arbres et arbustes) : 5 mètres

En cas de **nouvelles constructions** à proximité d'une exploitation agricole d'un établissement accueillant des personnes sensibles, le porteur de projet devra prendre en compte la nécessité de mettre en place des mesures de protection physique.

2. Les exploitations agricoles

2.1. Le statut des 327 exploitations agricoles

Parmi les 327 exploitations enquêtées, ont été dénombrés :

- **180 agriculteurs à titre individuel,**
- **147 exploitations sociétaires :**
 - **80 GAEC²⁰,** dont 53 à 2 associés-exploitants, 24 à 3 associés et 3 à 4 associés,
 - **55 EARL²¹,** dont 10 à 2 associés-exploitants et 45 unipersonnelles,
 - 8 SCEA²² dont 7 unipersonnelles et 1 sans associé-exploitant,
 - 1 SCA sans associé-exploitant,
 - 3 SARL sans associé-exploitant.

45 % des exploitations sont des formes sociétaires ; ce pourcentage est de 30 % au niveau du département du Tarn (*source : Déclarations PAC 2013, DDT81*).

*Ceci est un signe de **dynamisme de l'agriculture** du secteur, les formes sociétaires étant en moyenne des structures économiques de taille plus importante que les exploitations individuelles.*

2.2. Répartition des exploitations selon la commune du siège social

Sur les 327 exploitations enquêtées ayant des parcelles sur Centre Tarn :

- 76 % ont leur siège sur la Communauté de communes Centre Tarn, soit 111 sociétés (59 GAEC, 40 EARL, 8 SCEA, 3 SARL et 1 SCA), 137 exploitations individuelles ; **elles travaillent près de 90 % de la SAU²³** enquêtée ;
- 18 % ont leur siège sur 19 communes limitrophes au territoire étudié, soit 61 exploitations, dont 27 sociétés (15 EARL et 12 GAEC) ;
- 6 % ont leur siège au-delà, soit 18 exploitations, dont 9 sociétés (GAEC).

20 Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

21 Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

22 Société Civile d'Exploitation Agricole

23 Surface Agricole Utile

**Tableau 2 : Répartition des 327 exploitations enquêtées
selon la commune du siège social**

Commune du siège d'exploitation	Nombre d'exploitations	%
ARIFAT	14	76%
FAUCH	14	
LABOUTARIE	5	
LAMILLARIE	12	
LOMBERS	34	
MONTREDON-LABESSONNIE	58	
ORBAN	8	
POULAN-POUZOLS	18	
REALMONT	12	
RONEL	13	
ROUMEGOUX	12	
SAINT-ANTONIN-DE-LACALM	13	
SAINT-LIEUX-LAFENASSE	10	
SIEURAC	5	
TERRE-CLAPIER	13	
TRAVET	7	
CARLUS	6	19%
DENAT	10	
FENOLS	3	
FREJAIROLLES	2	
LABASTIDE-DENAT	2	
LASGRAISSES	3	
MONT-ROC	2	
MONTDRAGON	1	
MONTFA	1	
MOUZIEYS-TEULET	3	
PUYGOUZON	3	
RAYSSAC	2	
ROUFFIAC	4	
SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY	4	
TEILLET	5	
VENES	6	
ROQUECOURBE	1	
VILLEFRANCHE-DALBIGEOIS	1	
LABESSIERE-CANDEIL	2	
ALBI	2	6%
ASSAC	1	
BUSQUE	1	
CAHUZAC-SUR-VERE	1	
CASTRES	1	
GRAULHET	1	
LACAZE	1	
TECOU	1	
ALBAN	1	
AMBIALET	1	
AUSSAC	1	
GABRIAC	1	
MARSAL	1	
PAULINET	4	
Total	327	100%

2.3. Une emprise marquée des exploitations agricoles concernées sur la Communauté de communes Centre Tarn

Pour connaître l'emprise des exploitations sur le territoire, deux facteurs sont pris en compte :

- la SAU de l'exploitation sur la Communauté de communes Centre Tarn (surface absolue),
- la part de la surface de l'exploitation sur ce même territoire par rapport à la SAU totale de l'exploitation (surface relative).

2 exploitations spécialisées ne disposent pas de surface agricole exploitée et 2 exploitations n'ont pas renseigné ces informations ; elles ne sont donc pas prises en compte dans ce paragraphe.

- **La surface exploitée sur la Communauté de communes présente une très grande variation d'une exploitation à l'autre, de 0,2 ha à 234 ha - Cf Tableau 3.**

Tableau 3 :
Répartition des 323 exploitations selon la surface exploitée sur la Communauté de communes Centre Tarn

SAU sur la Communauté de communes Centre Tarn	Nombre d'exploitations	% nombre d'exploitations
< 10 ha	47	15%
de 10 à 25 ha	43	13%
de 25 à 50 ha	75	23%
> 50 ha	158	49%
<i>dont > 100 ha</i>	45	14%

50 % des exploitations utilisent près des 4/5 (78 %) de la SAU enquêtée en travaillant plus de 50 ha chacune sur le territoire étudié, et 45 d'entre-elles, toutes ayant le siège social sur la Communauté de communes, **travaillent chacune plus de 100 ha.**

- La surface exploitée sur la Communauté de communes Centre Tarn représente **de 3 % à 100 % de la SAU totale** (toutes communes confondues) **de chacune des 323 exploitations** - Cf Tableau 4.

Tableau 4 :
Répartition des 323 exploitations selon la surface exploitée sur la Communauté de communes Centre Tarn par rapport à leur SAU totale

% SAU Communauté de communes / SAU totale exploit.	Nombre d'exploitations	% nombre d'exploitations
< 10 %	17	5%
de 10 à 50 %	55	17%
de 50 à 75 %	36	11%
> 75 %	215	67%
<i>dont 100 %</i>	159	49%

2/3 des exploitations ont plus de 75 % de leur SAU sur le périmètre d'étude. **160 d'entre-elles (49 %) ont la totalité de leurs parcelles sur les communes enquêtées. Pour plus des 3/4 des exploitations** concernées (252/323), **les parcelles situées sur la Communauté de communes** constituent la **majeure partie de leur SAU.**

La **SAU moyenne des exploitations** agricoles enquêtées est de **75 ha** ; pour les seules structures issues du périmètre étudié, elle est un peu inférieure, soit 72 ha.

2.4. Les caractéristiques des exploitations agricoles en terme de productions

2.4.1. Des exploitations orientées majoritairement vers l'élevage et la polyculture-élevage

■ Plus de 40 % d'exploitations avec plusieurs productions

Les **327** exploitations enquêtées ont ensemble **473 ateliers de production ou activités** (Cf. Tableau 5), soit 1,45 ateliers en moyenne par exploitation :

- **298 ateliers d'élevage** (soit 63 %), dont **120 « bovin viande », 52 « ovin viande », 47 « bovin lait », 42 en « ovin lait »,**
- **175 ateliers de production végétale, dont 155 en « grandes cultures ».**

Tableau 5 : Répartition des ateliers de production des exploitations

Production	Nombre d'ateliers
APICULTURE	7
AVICULTURE	3
BOVINS LAIT	47
BOVINS VIANDE	120
CAPRINS	9
EQUINS	6
FAISANS/PERDRIX	1
FOURRAGES	10
GRANDES CULTURES	155
MARAICHAGE	4
NOYERS	1
OVINS LAIT	42
OVINS VIANDE	52
PIGEONS	1
PORCINS	8
REPTILES	1
SAFRAN	1
VITICULTURE	4
CERVIDES	1
Total	473

Sur ces 327 exploitations, **58 %** (soit 190 exploitations) sont spécialisées dans une **seule production**. Il s'agit pour la grande majorité d'exploitations en « grandes cultures » (49), en « bovins viande » (52), en « bovins lait » (15), en « ovins viande » (20) et « ovins lait » (21).

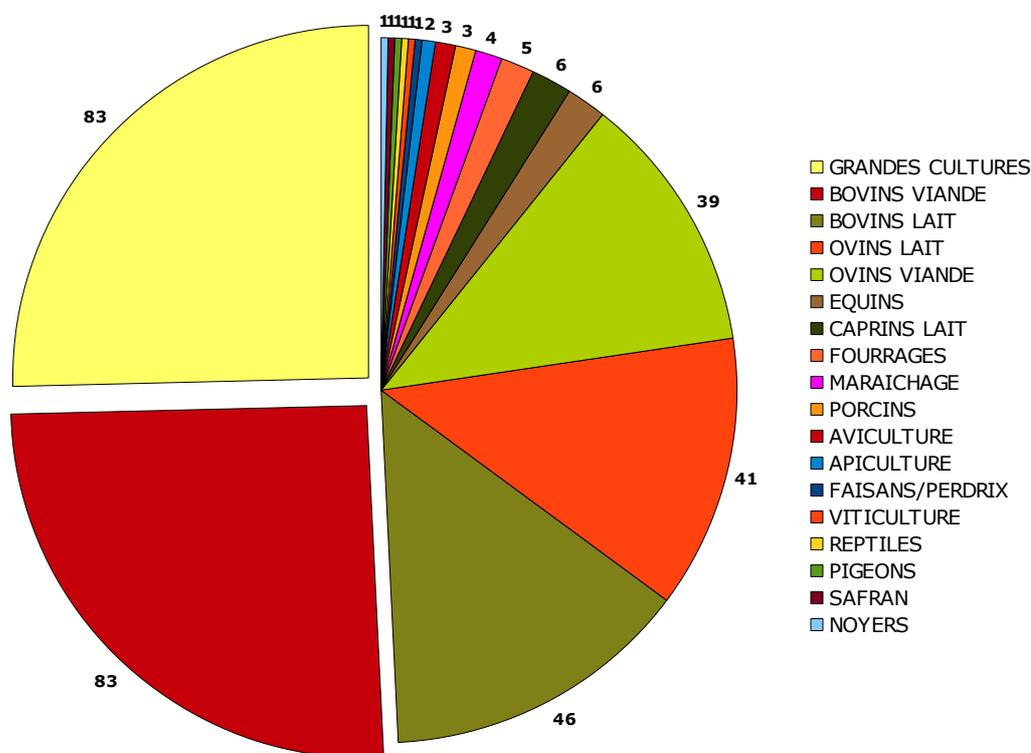
Les autres (soit **137 exploitations**) ont chacune **2 ateliers de production** (voire 3 pour 8 d'entre-elles et 4 pour 1 exploitation) et **70 % de ces exploitations** sont en système « **polyculture-élevage** ».

■ Les productions principales

La production principale correspond à l'activité dominante (chiffre d'affaires, revenu) pour une exploitation agricole.

Concernant la Communauté de communes Centre Tarn, **5 productions principales** sont ressorties majoritairement de l'enquête menée auprès des 327 exploitations agricoles. Il s'agit des productions « **grandes cultures** », « **bovin viande** », « **bovin lait** », « **ovin lait** » et « **ovin viande** » (Cf. Figure 1).

Figure 1 : Répartition des productions principales des exploitations
(nombre d'ateliers)



2.4.2. Typologie des exploitations agricoles

■ Les exploitations avec un atelier « grandes cultures » : des structures de petite taille

155 exploitations sont concernées (47 %) ; c'est la production principale pour 83 d'entre elles et l'unique production pour 49.

L'ensemble des **155 exploitations** a une surface en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) moyenne de **43 ha**, avec des variations entre 1 et 235 ha ; les **59 exploitations spécialisées** ont une SCOP moyenne de **54 ha**. Ce sont donc des structures économiques de **taille plutôt moyenne voire petite**.

Les principales caractéristiques de ces 155 exploitations se dissocient en 3 groupes selon la taille de la structure :

- Surfaces en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) < 35 ha

53 % des exploitations (soit 82 exploitations) appartiennent à cette catégorie. La moyenne d'âge des exploitants est de 51 ans.

La taille de ces structures est généralement trop faible pour pouvoir dégager un revenu suffisant pour une personne (18 ha). Ces exploitants sont plutôt dans une logique de gestion / préservation de terres de famille (gestion patrimoniale de l'exploitation), et/ou ont recours à une activité extérieure (pluriactivité). C'est notamment le cas pour 35 d'entre-eux. Par ailleurs, pour plus de la moitié de ces exploitations (46), cette production est secondaire. A noter également que 4 exploitations produisent selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique.

– **Surfaces en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) comprise environ entre 35 et 100 ha**

38,5 % des exploitations (soit 60 exploitations) relèvent de ce groupe. La moyenne d'âge des exploitants est de 47 ans.

La taille de ces structures peut être trop faible pour pouvoir dégager un revenu suffisant pour une personne (59 ha). Ces exploitants recherchent d'autres activités, agricoles ou non, pour assurer la viabilité de l'entreprise (3 sont pluriactifs). Au niveau agricole, 1/3 (soit 21 exploitations) recherche des opportunités pour diversifier les cultures, les productions, ou pour augmenter la valeur ajoutée des activités existantes et ont recours à l'irrigation (semences ou ail par exemple).

Parmi ces 60 exploitations, 22 ont une autre production qui correspond à l'activité principale, 36 ont cette production comme principale avec une autre production et 3 exploitations produisent selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique.

– **Surfaces en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) > environ 100 ha**

8,5 % des exploitations (soit 13 exploitations) ont une surface agricole de plus de 100 ha. La moyenne d'âge des exploitants est de 47 ans.

La taille de ces structures permet de dégager un revenu suffisant pour maintenir, voire développer l'entreprise agricole (138 ha). 12 ont cette production comme principale et 5 d'entre-elles ont un atelier secondaire (bovins viande) .

12 ont développé l'irrigation et 3 ont diversifié les cultures (semences, ail...).

Ces structures sont qualifiées de « dynamiques ».

Point conjoncture (source CERFRANCE) : Entre 2010 et 2015, le revenu agricole annuel moyen par exploitation a varié de 7 750 € à 27 410 €. Pour cette production (sans irrigation), la variation est de - 1 750 € à 41 970 €.

■ **Les exploitations avec un atelier « bovin viande » : des structures de taille moyenne à importante**

Cette production concerne **37 % des exploitations (120)** dont 4 à titre secondaire. Il s'agit de l'**atelier principal pour 83** d'entre-elles et **53 sont spécialisées** uniquement dans cette production.

La taille de l'atelier « bovin viande » dépend du critère « production principale ou secondaire », mais aussi du nombre d'unités de main-d'œuvre et de la présence éventuelle d'un atelier complémentaire sur l'exploitation.

Près de la moitié de ces exploitations sont des sociétés (37 GAEC, 20 EARL, 2 SCEA).

Sur les 120 exploitations ayant des vaches allaitantes, le nombre de mères est en moyenne de **54 vaches allaitantes** (64 en moyenne pour les exploitations en production principale). Le nombre de vaches allaitantes oscille entre 4 et 200.

Pour le département du Tarn, la taille moyenne est de 46 vaches par élevage²⁴. Selon les experts de la Chambre d'agriculture du Tarn, la taille du troupeau permettant à un exploitant de dégager un revenu à partir de cette seule activité, se situe entre 50 et 60 vaches.

46 % des exploitations ont un élevage de taille supérieure à 50 vaches (87 en moyenne), correspondant à près de 75 % de la production (Cf. Tableau 6). 26 d'entre-elles sont des sociétés (14 GAEC, 11 EARL et 1 SARL).

²⁴ Source : Identification Permanente Généralisée, 2015, élevages comptant au moins 10 vaches allaitantes.

**Tableau 6 : Répartition des exploitations agricoles selon la taille de l'atelier
« bovin viande »**

Taille d'atelier selon le nombre de vaches allaitantes	Nombre d'exploitations	% nb d'exploitations	Total vaches allaitantes	% vaches allaitantes
≥ 50 vaches	56	47%	4830	74%
30 ≤ vaches < 50	29	24,0%	1094	17%
< 30 vaches	35	29,0%	587	9%
Total	120	100%	6511	100%

10 exploitations ont développé une production de qualité conforme au cahier des charges de l'IGP²⁵ - Label Rouge « Veau d'Aveyron et du Ségala » ou du Label Rouge « Veau fermier élevé sous la mère » (1). Ces démarches de label, qui impliquent un temps de travail plus important pour l'éleveur (lié notamment à la tétée, pour les labels « veaux »), permettent une meilleure valorisation commerciale des produits.

5 exploitations sont en agriculture biologique et 22 pratiquent pour partie la vente directe de leurs produits (vente à la ferme, livraison de colis, marchés...).

Point conjoncture (source CERFRANCE) : Entre 2010 et 2015, le revenu agricole annuel moyen par exploitation a varié de 7 750 € à 27 410 €. Pour cette production, la variation est de 8 410 € à 14 850 €.

■ **Les exploitations avec un atelier « bovin lait » : des structures de taille moyenne à importante**

Parmi les exploitations ayant participé à l'étude, **47 exploitations** (14 %) possèdent un atelier « bovin lait » et pour 46, il s'agit d'une **production principale**. 30 % de ces exploitations (14) sont spécialisées dans cette production.

Plus de la moitié de ces exploitations (25) sont des formes sociétaires (19 GAEC, 6 EARL).

Le cheptel moyen est constitué de **53 vaches laitières** (de 8 à 150 selon les exploitations ; moyenne Tarn = 45 vaches²⁶), pour une production moyenne de 423 700 litres par exploitation. La SAU moyenne est de 92 ha avec une variation de 36 à 190 ha.

Point conjoncture (source CERFRANCE) : Entre 2010 et 2015, le revenu agricole annuel moyen par exploitation a varié de 7 750 € à 27 410 €. Pour cette production, la variation est de 8 970 € à 28 350 €.

²⁵ Indication Géographique Protégée

²⁶ Source : Source : Identification Permanente Généralisée, 2015, élevages comptant au moins 10 vaches laitières.

■ Les exploitations avec un atelier « ovin viande » : des structures de taille plutôt modeste

52 exploitations (16 %) ont un atelier « ovin viande » ; c'est la **production principale** pour **77 %** de ces exploitations (39) et 71 % d'entre-elles (37) sont spécialisées dans cette production, dont 9 agriculteurs à titre secondaire.

1/3 de ces structures sont des sociétés.

Le cheptel moyen de ces exploitations est de 248 brebis, pour une **SAU** de **64 ha**.

29 exploitations produisent sous signe officiel de qualité (**Label Rouge**) et 2 sont en agriculture biologique.

***Point conjoncture** (source CERFRANCE) : Entre 2010 et 2015, le revenu agricole annuel moyen par exploitation a varié de 7 750 € à 27 410 €. Pour cette production, la variation est de 10 360 € à 22 350 €.*

■ Les exploitations avec un atelier « ovin lait » : des structures dynamiques, adaptées à une production AOC

Près de 13 % des exploitations (42) ont un atelier « ovin lait » ; c'est la **production principale** pour la **quasi-totalité** de ces exploitations (41) et la moitié d'entre-elles (21) sont spécialisées dans cette production.

La collecte du lait de brebis est destinée, en totalité, à la production de fromages **Roquefort**, dans le cadre d'une Appellation d'Origine Contrôlée (**AOC**). La quasi-totalité de la Communauté de communes Centre Tarn se trouve dans la zone de production de l'AOC.

Les 3/4 de ces exploitations sont des **formes sociétaires, de taille moyenne à importante** : 25 GAEC, 8 EARL et 1 SCEA.

Le cheptel moyen de ces exploitations est de **430 brebis** (moyenne Tarn : 375 – source : *Maison de l'Elevage EDE du Tarn, 2015*) et le quota laitier moyen par exploitation est de **1 000 hl**. La **SAU moyenne** est de **90 ha** avec une variation de 38 à 230 ha.

***Point conjoncture** (source CERFRANCE) : Entre 2010 et 2015, le revenu agricole annuel moyen par exploitation a varié de 7 750 € à 27 410 €. Pour cette production, la variation est de 20 120 € à 32 640 €.*

2.4.3 Vers un développement de démarches pour augmenter la valorisation de la production : la diversification, la vente directe et l'agriculture biologique

Outre les démarches de qualité, **plus de 15 % (52)** ont développé une ou plusieurs activités pour diversifier leurs systèmes d'exploitation et valoriser leurs produits. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de la mise en place de systèmes de circuits courts pour commercialiser, le plus souvent en vente directe, les produits de leur exploitation, et notamment des productions animales (colis de viande, volailles, miel...). Les agriculteurs proposent ainsi leurs produits aux habitants de Centre Tarn et aux alentours grâce aux marchés de plein vent, aux boutiques spécialisées et à la grande distribution.

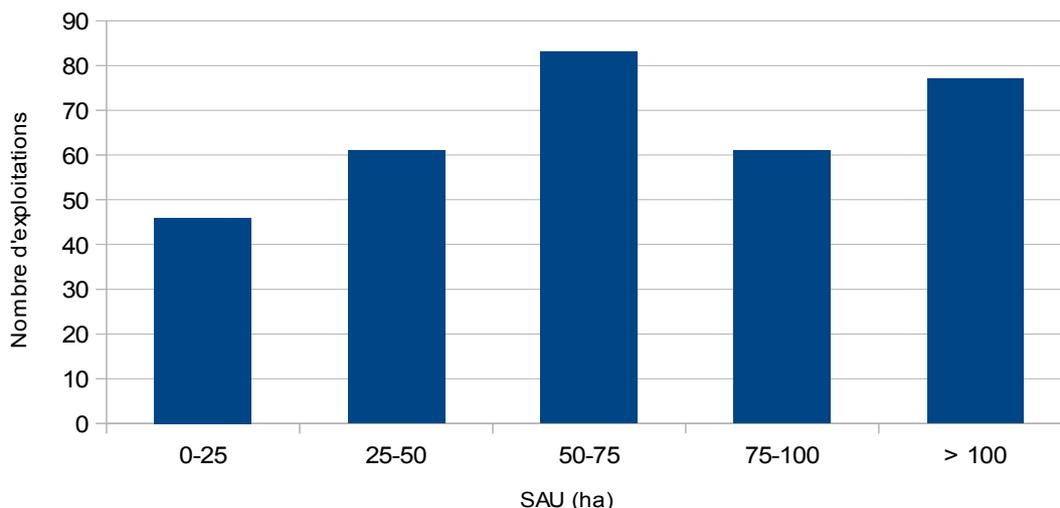
Tableau 7 : Les modes de diversification sur la Communauté de communes Centre Tarn

	Nombre d'exploitations concernées	Pourcentage par rapport au nombre total d'exploitations
Vente directe des productions de la ferme	40	12%
Atelier de transformation sur site	2	0,5%
Tourisme : gîte, chambre d'hôtes, zoo...	6	2%
Autre : entreprise agricole, travaux publics...	5	1,5%
Total	52	16%

L'Agriculture Biologique est une démarche officielle de qualité que l'on retrouve dans plusieurs exploitations sur le territoire. Au total, **15 exploitations sont en AB** ou en conversion, soit 4,5 % des exploitations enquêtées. En terme de surface, cela représente **752 ha**, soit plus de 4 % de la surface agricole. On trouve une répartition des productions semblables au total des exploitations (grandes cultures, bovins viande, ovins viande, ovins lait...) mais également du maraîchage, des caprins et des porcs.

2.4.4 Une très grande hétérogénéité de structures de production

Figure 2 : Répartition du nombre d'exploitations en fonction de leur SAU



Les exploitations agricoles ont en moyenne 68,5 ha de SAU, ce qui est supérieur à la moyenne des exploitations professionnelles tarnaises (63 ha²⁷). Compte tenu de la diversité des productions, la surface exploitée présente de grandes disparités. Les 327 exploitations agricoles se répartissent relativement équitablement entre les différentes tranches de SAU.

27 Source : INOSYS, RA

Zoom...

... sur les exploitations de moins de 25 ha :

Ce groupe compte **14 %** des exploitations (47). Pour **1/2**, l'agriculteur a une **activité complémentaire**. Pour celles où l'agriculteur n'est pas double-actif et a moins de 57 ans, il s'agit essentiellement de **productions à haute valeur ajoutée** (maraîchage, safran, apiculture...) ne nécessitant pas d'importantes surfaces.

... sur les exploitations de plus de 100 ha :

23 % des exploitations enquêtées ont une SAU supérieure à 100 ha, soit 77 structures. Parmi elles, en dehors d'un cas particulier, il s'agit uniquement d'**agriculteurs à titre principal** ayant en majorité au moins 2 ateliers. **45 %** sont ainsi en **polyculture-élevage** (35). En moyenne, chaque exploitation travaille 141 ha. Vu la part importante des formes sociétaires dans cette tranche de SAU (78 %), cela correspond à **76 ha travaillés par exploitant**.

2.5. Les caractéristiques des 442 exploitants agricoles

2.5.1. L'emploi agricole

- **Parmi les 442 exploitants** sur les 327 exploitations enquêtées :
 - **405** sont agriculteurs à **titre principal**,
 - **37** sont agriculteurs à **titre secondaire**, soit 8 % des exploitants.
- **10** personnes ont le statut de « **conjoint-collaborateur** » (participant aux travaux de l'exploitation) **et 1** autre est **aide-familial**²⁸.
- **48 exploitations (15 %)**, dont 34 sociétés, **emploient des salariés**, correspondant à environ **48 équivalents temps plein**, dont près de la moitié sont des salariés permanents.

Ces chiffres sont à rapprocher du besoin en main d'œuvre que représentent les productions animales mais également les ateliers de transformation et de vente directe.

2.5.2. L'âge des exploitants et la succession

- **Plus d'un quart des exploitants ont 57 ans ou plus - Cf. Tableau 9.**

Parmi les 119 exploitants de plus de 57 ans, **59 déclarent avoir a priori une succession assurée**, dont 29 grâce à un associé déjà présent dans la société (GAEC essentiellement).

Tableau 9 : Répartition par âge des 274 exploitants

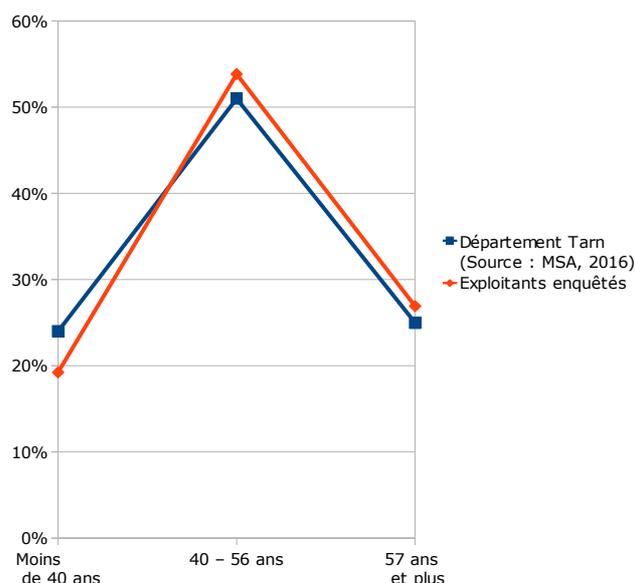
Tranche d'âge	Moins de 40 ans	40 – 56 ans	57 ans et plus
Nombre	85	238	119
Moyenne d'âge	33	49	61

L'âge moyen des exploitants est de **49 ans** ; cette moyenne est de **48 ans** à l'échelle du département²⁹. La population agricole enquêtée a une structure quasi-identique à celle de la population agricole du département tout en étant un peu plus âgée Cf. Figure 3.

²⁸ L'aide-familial est un membre de la famille directe de l'exploitant ou de son conjoint (parent, enfant ou frère/sœur), qui vit sur l'exploitation, participe à sa mise en valeur, mais n'a pas la qualité de salarié ou d'associé.

²⁹ Source : MSA, 2016

Figure 3 : Répartition des exploitants agricoles enquêtés par tranche d'âge et comparaison départementale



■ Des installations de jeunes agriculteurs sur le secteur

Depuis 2007, 71 jeunes agriculteurs³⁰ se sont installés sur 65 exploitations du secteur. Parmi eux, 48 ont bénéficié des aides à l'installation au titre de la Dotation aux Jeunes Agriculteurs.

2.5.3. Zoom sur les exploitations ayant leur siège sur la Communauté de communes Centre Tarn

Cf. Carte 5 - Caractérisation des exploitations agricoles ayant leur siège social sur la Communauté de communes Centre Tarn

Parmi les 252 exploitations ayant le siège social et au moins un site à vocation agricole sur le territoire ou à proximité, on trouve :

- 4 exploitations sans associé-exploitant et 3 pour lesquelles les informations ne sont pas renseignées,
- **220 exploitations** où les agriculteurs exercent à **titre principal** et **25 à titre secondaire** ;
- **182 exploitations** (soit 72 %) avec au moins un agriculteur qui a **moins de 57 ans** et parmi lesquelles 50 qui comptent au moins un jeune installé depuis moins de 10 ans (54 installations) ;
- **63 exploitations** (28 %), où les agriculteurs sont âgés de **57 ans ou plus**. Pour 20 d'entre-elles, une **installation d'un jeune agriculteur** est prévue à court terme. On trouve 24 exploitations avec une **succession incertaine** et 19 **sans successeur potentiel**, soit **17 % des exploitations**.

³⁰ Ayant moins de 40 ans lors de l'installation

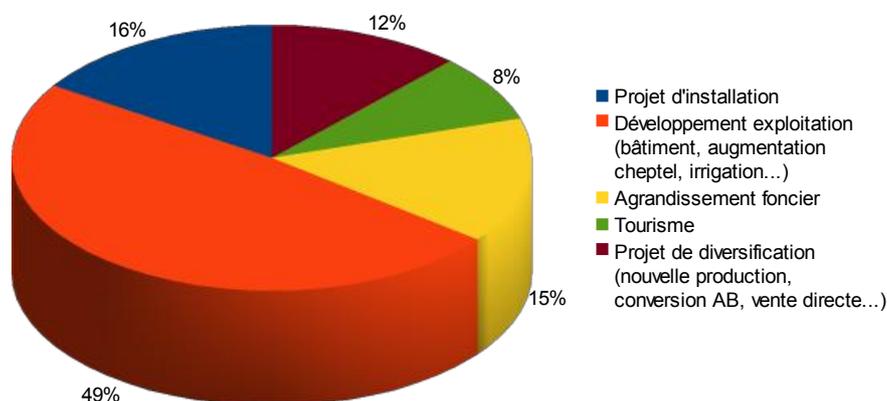
2.6. Des exploitations dynamiques avec des projets de développement

Cf. Carte 6 – Répartition des projets de développement des exploitations agricoles ayant leur siège social sur la Communauté de communes Centre Tarn

115 exploitations sur les 252 enquêtées avec le siège social sur Centre Tarn ou à proximité, soit 46 %, ont **un ou plusieurs projets** connus dans les prochaines années. Tous les types de productions sont concernés. Cela montre ainsi un certain dynamisme sur le territoire.

On trouve au total 183 projets :

Figure 4 : Répartition des projets de développement



- Près de la **moitié des projets** concernent le développement des exploitations : 91 % concernent **la construction ou l'agrandissement de bâtiments agricoles**, destinés essentiellement au stockage de matériel et/ou de fourrage mais aussi aux activités d'élevage. 9 % sont des projets d'augmentation de cheptel ou de développement de l'irrigation.
- **12 %** des exploitations traitées ici ont comme projet de **se diversifier** en implantant une nouvelle production, en se convertissant à l'Agriculture Biologique mais aussi en développant la transformation sur site ou la vente directe.
- **8 %** ont un projet touristique : gîte, chambre d'hôte, camping...
- **15 %** des exploitations ont également comme projet de **s'agrandir** foncièrement et **16 %** souhaitent **installer un jeune**.

2.7. Les exploitations agricoles enquêtées : synthèse et enjeux

2.7.1. Synthèse de quelques caractéristiques des exploitations enquêtées

Tableau 10 : Comparaison de quelques caractéristiques concernant les exploitations enquêtées avec celles des structures tarnaises

	327 exploitations enquêtées	Tarn
Population agricole :		
• < 40 ans	19 %	24 %
• 40 – 56 ans	54 %	51 %
• >= 57 ans	27 %	25 %
Installations :		
• part de DJA dans la population agricole/an 2007-2016 (source : CA81 et RA 2010)	1,08%	1,10%
Part des exploitations sociétaires (source Tarn : Déclarations PAC 2013 , DDT81)	45 %	30 %

2.7.2. Les enjeux et perspectives pour les exploitations agricoles

- **Maintenir un niveau d'installations suffisant** pour assurer le renouvellement des générations et la pérennisation des exploitations :
 - accompagner les agriculteurs de plus de 57 ans sans successeur potentiel vers la transmission ;
 - maintenir un niveau de main-d'œuvre élevé, nécessaire à des structures de taille moyenne à importante ;
 - limiter la spéculation foncière et le morcellement des exploitations avec l'ouverture à l'urbanisation ;
 - trouver une cohérence entre les besoins et la pression foncière (systèmes de productions plus économes en foncier) et une adéquation entre les systèmes de production avec les contraintes sociétales (distances, pratiques agricoles...).

- **Poursuivre et accompagner les projets de développement** (diversification, circuits courts, conversion en agriculture biologique, tourisme...)

3. Les sites agricoles et l'urbanisation

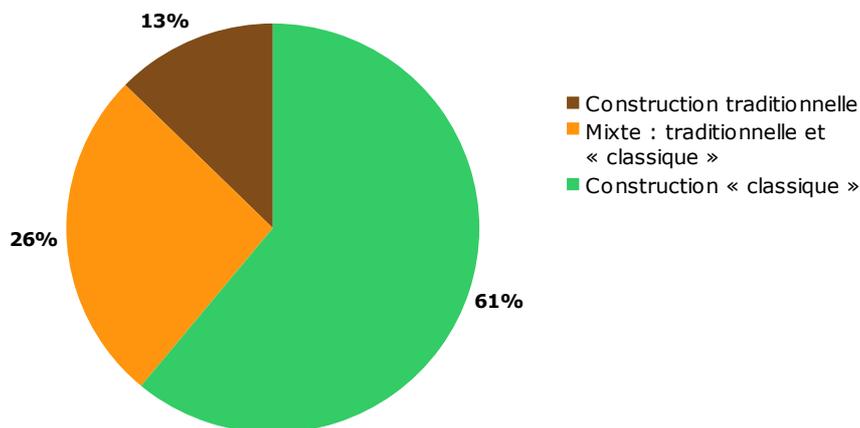
Cf. Carte 7a - Identification et vocation des sites agricoles

3.1. Des sites agricoles dispersés sur l'ensemble du territoire

En terme d'utilisation, les structures enquêtées ont identifié **507 sites** sur la Communauté de communes Centre Tarn auxquels il faut ajouter 6 sites para-agricoles (Cf. paragraphe 1.1). Un même site peut englober plusieurs bâtiments, qui peuvent avoir plusieurs vocations (exemple : élevage, stockage de foin et/ou de matériel).

- **360** de ces sites sont **liés à l'élevage** (bâtiments d'élevage et hangars de stockage de fourrage), dispersés sur le territoire :
 - 140 sites avec des bovins viande, 38 sites avec des bovins lait, 69 avec des ovins viande, 50 avec des ovins lait, 7 sites avec des chevaux, 10 sites avec des volailles...
 - 55 sites de stockage du fourrage et/ou pour l'alimentation animale (sans animaux présents).
- **153** autres sites sont consacrés uniquement au **stockage de céréales et/ou de matériel** ou correspondent à **des serres**.
- **87 %** des sites comptent au moins une **construction « classique »** (parpaings, charpente métallique...), érigée pour le développement de la production ou l'amélioration des conditions de travail. Sur **39 % des sites**, des bâtiments de **construction traditionnelle**, en pierre « de pays » sont également encore utilisés, la plupart du temps en parallèle des bâtiments plus « modernes » ; ils sont présents sur les sièges d'exploitation anciens ou actuels (Cf. Carte 7b - Les types de construction agricole et Figure 6).

Figure 6 : Répartition des sites agricoles selon le type de construction des bâtiments présents



Cette information, à savoir l'identification des sites de construction traditionnelle, permettra aux élus de la Communauté de communes Centre Tarn d'enrichir la **réflexion sur le « pastillage » des bâtiments remarquables** dans le cadre du PLU-i (définition des bâtiments « remarquables » situés en zone A du PLU-i et pouvant changer d'affectation).

3.2. Les zones de « non-constructibilité » liées aux sites agricoles

L'implantation et l'extension de bâtiments agricoles sont soumises à des conditions de distance vis-à-vis des « tiers » (toute personne extérieure à l'exploitation concernée). La distance imposée varie de 50 à 100 mètres selon le régime réglementaire applicable à l'exploitation. Ce régime est déterminé en fonction des productions et du nombre maximum d'animaux présents simultanément sur l'exploitation : **Règlement Sanitaire Départemental (RSD)**, ou **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Le principe de réciprocité dans l'application de la réglementation rappelé à l'article L. 111-3 du code rural et de la pêche maritime exclut l'implantation de constructions de tiers dans un périmètre de 50 à 100 mètres autour des bâtiments agricoles.

Afin de laisser une marge de manœuvre au développement des exploitations agricoles – qui pourrait conduire à augmenter le troupeau, à agrandir les bâtiments existants, voire à changer de régime réglementaire –, la Chambre d'agriculture du Tarn recommande d'appliquer un rayon de 100 mètres « d'inconstructibilité » autour des bâtiments d'élevage actuels et en projet.

Diverses autres installations techniques sont nécessaires au fonctionnement d'une exploitation agricole ; il peut s'agir de hangars de stockage de fourrage (foin, paille...), de silos, de cellules de stockage de céréales, de hangars de stockage de matériel... Selon leur nature, ces installations peuvent être génératrices de nuisances (bruits, odeurs, poussières...) ou de risque d'incendie.

Selon la Chambre d'agriculture du Tarn, l'ensemble de ces contraintes accroît l'intérêt, tant pour l'agriculteur que pour le tiers, de **préserver une zone de développement agricole dans un rayon de 100 mètres** autour de tout bâtiment ou installation technique agricole.

Sur les 16 communes, **31 exploitations (soit 57 sites)** utilisant des bâtiments sont soumises à **déclaration** selon le régime **ICPE** ; il s'agit d'élevages bovins lait, bovins viande, avicole et porcins dont les sites se trouvent répartis sur le périmètre d'étude. Les **303 autres sites** ayant une activité liée à l'élevage dépendent du **RSD**.

Compte tenu de la localisation des sites agricoles, les zones de « non-constructibilité » sont dispersées sur l'ensemble du territoire intercommunal.

3.3. Des projets de construction en nombre important

Cf. Carte 7c - Identification et vocation des projets de bâtiments agricoles

101 projets de construction ont été identifiés sur l'ensemble du territoire de Centre Tarn par 80 exploitations.

Il s'agit pour la grande majorité (91 %) des projets de construction ou d'aménagement de bâtiments agricoles : 32 sont des bâtiments d'élevage et 60 seront consacrés au stockage (matériel, céréales, fourrages...). Il semble également intéressant de pouvoir conserver une zone de 100 mètres autour de ces futures constructions.

De plus, 9 exploitations ont des projets dans le domaine du tourisme : accueil à la ferme, gîte, chambre d'hôte, camping... Ils sont majoritairement localisés sur la moitié Est du territoire.

4. Les espaces stratégiques pour l'activité agricole

Plusieurs paramètres concernant les surfaces agricoles sont particulièrement importants pour le fonctionnement actuel des exploitations, et donc leur pérennisation et développement éventuel ; il s'agit notamment du niveau des potentialités agronomiques, de la présence **d'infrastructures** permettant d'améliorer ce potentiel (drainage, irrigation) et de l'utilisation de ces surfaces pour **l'épandage des effluents d'élevage**. Les surfaces concernées peuvent ainsi être qualifiées de « **stratégiques** » pour les exploitations agricoles.

4.1. Des surfaces drainées et/ou irrigables

Cf. Carte 8 - Identification des espaces stratégiques pour l'agriculture - Les surfaces drainées et/ou irrigables

4.1.1. Près de 14 % de surfaces drainées

426 îlots ont été drainés (en totalité ou partiellement). Ils sont essentiellement **répartis au centre** du territoire, et notamment sur les sols composés d'argiles à graviers où le drainage est souvent nécessaire pour permettre une bonne productivité des cultures.

Cela correspond à une surface totale de 2 429 ha, soit près de 14 % de la surface enquêtée.

4.1.2. Plus de 16 % de surfaces irrigables

370 îlots sont irrigables. Ils sont travaillés par **78 exploitations** qui utilisent des infrastructures "privées" (stations de pompage et canalisations enterrées).

Cela correspond à une surface totale de 2 940 ha (soit 16,5 % de la surface agricole enquêtée), répartie sur le territoire de Centre Tarn (sauf sur le secteur Est). L'irrigation leur permet ainsi d'**augmenter grandement la potentialité de ces sols**.

Selon la Chambre d'agriculture du Tarn, ces conduites d'irrigation et ces surfaces irrigables sont à préserver, compte tenu de l'enjeu que représente l'irrigation dans le système de production de ces exploitations (notamment pour sécuriser les rendements et la qualité des cultures d'été et des fourrages, ainsi que pour le maintien et le développement des cultures à haute valeur ajoutée), mais aussi afin d'éviter tout problème au niveau des habitations qui pourraient être construites sur ces mêmes réseaux d'irrigation.

4.2. Un territoire très fortement concerné par les épandages d'effluents d'élevage

4.2.1. Près des 3/4 des surfaces agricoles reçoivent des effluents d'élevage

Cf. Carte 9a - Identification des espaces stratégiques pour l'agriculture - Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents

L'épandage d'effluents d'élevage sur les parcelles est encadré par la réglementation. Celui-ci doit se réaliser à une distance minimale des habitations, comprise entre 0 et 100 mètres, selon la nature des déjections animales apportées aux champs (fumier, lisier, compost), la pratique utilisée par l'éleveur (enfouissement ou non, délai d'enfouissement – 12 h ou 24 h) et le nombre maximum d'animaux présents simultanément sur l'exploitation. C'est ce dernier critère qui détermine le régime réglementaire de l'exploitation : Règlement Sanitaire Départemental – **RSD** – ou Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – **ICPE**.

Sur la Communauté de communes Centre Tarn, 3/4 de la surface agricole sont nécessaires pour l'épandage des fumiers et lisiers de **249 exploitations**, répartis sur l'ensemble du territoire concerné - *Cf. Tableau 11.*

Les **39 plans d'épandage** déposés en Préfecture par **3 élevages** soumis à **autorisation** et **32** soumis à **déclaration** au titre des **ICPE**, ainsi que par 4 exploitations au RSD, représentent plus de 20 % de la surface épandue.

Tableau 11 : Surfaces nécessaires à l'épandage des effluents d'élevage
(sources : enquête et plans d'épandage déposés en Préfecture)

Surface recevant ou pouvant recevoir...	Nombre d'îlots	Surface concernée (ha)	Surface concernée %
Des effluents d'élevage	2572	13308	75%
Issus d'élevages RSD (sans plan d'épandage déposé en Préfecture)	1913	10323	58%
Issus d'élevages ICPE déclaration (sans plan d'épandage déposé en Préfecture)	48	262	1,5%
Issus d'élevages RSD ou ICPE autorisation/déclaration, avec un plan d'épandage déposé en Préfecture ou en cours d'élaboration/modification	611	2723	15,5%
<i>dont plan d'épandage RSD</i>	29	117	0,5%
<i>dont plans d'épandage ICPE déclaration</i>	502	2070	11,5%
<i>dont plans d'épandage ICPE autorisation</i>	80	536	3,0%
Aucun effluent	1159	4524	25%
Total	3731	17832	100%

A noter que, pour les surfaces pouvant recevoir des **effluents d'élevage hors plan d'épandage**, les surfaces cartographiées (et mentionnées dans le tableau 11) sont des surfaces « brutes », qui ne tiennent pas compte des éventuelles exclusions réglementaires d'épandage à proximité des tiers, cours d'eau...

4.2.2. Quelques surfaces agricoles nécessaires pour l'épandage des boues de station d'épuration

*Cf. Carte 9a - Identification des espaces stratégiques pour l'agriculture -
Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents*

L'épandage des boues de station d'épuration sur les parcelles est encadré par la réglementation (décret du 8 décembre 1997 et arrêtés du 8 janvier 1998 et du 3 juin 1998). Celui-ci est soumis à **autorisation** au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ; il doit être réalisé à une distance minimale des habitations, comprise entre 0 et 100 mètres, selon la nature des boues et la pratique utilisée (enfouissement ou non, délai d'enfouissement – 12 h ou 24 h).

Concernant la Communauté de communes Centre Tarn, 2,5 % de la surface agricole enquêtée (répartie sur 8 îlots de 3 exploitations), sont nécessaires pour l'épandage des boues des stations d'épuration de la ville d'Albi, soit une **surface potentielle de 93 ha**.

Ces surfaces se trouvent sur l'Ouest de Centre Tarn.

4.2.3. Des zones de « non-constructibilité » liées aux épandages des effluents

Cf. Carte 9b - Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage et leurs périmètres de protection

La réglementation prévoit, pour les seuls **élevages ICPE soumis à autorisation**, l'application du principe de réciprocité ; toute nouvelle construction de « tiers » doit tenir compte du plan d'épandage des éleveurs et s'ériger à distance suffisante des parcelles recevant des effluents d'élevage.

Pour les autres exploitations, l'arrivée d'habitations nouvelles à proximité de ces parcelles les contraint à restreindre leur plan d'épandage, et par conséquent leur activité agricole.

Afin de ne pas pénaliser l'activité des entreprises agricoles et laisser une marge de manœuvre au développement des exploitations, **la Chambre d'Agriculture du Tarn recommande d'éloigner les zones constructibles de 100 mètres de toutes les surfaces recevant des effluents d'élevage.**

Concernant la Communauté de communes Centre Tarn, la priorité est au respect des 39 plans d'épandage déposés en Préfecture ou en cours d'élaboration/modification, des exploitations soumises aux ICPE autorisation/déclaration ou au RSD.

Les surfaces recevant des effluents issus d'élevages RSD sans plan d'épandage déposé en Préfecture sont également à préserver afin de laisser une marge de manœuvre à l'activité actuelle et au développement des exploitations agricoles.

Les **zones de « non-constructibilité »** ainsi définies recouvrent **une grande part de la surface agricole enquêtée.**

4.3. Régime de fonctionnement des structures agricoles et mode de faire-valoir

Cf. Carte 10 – Régime de fonctionnement des exploitations et mode de faire-valoir

Le croisement de ces deux paramètres permet d'appréhender la « **sensibilité** » **des structures agricoles vis-à-vis d'un projet d'urbanisation**. En effet, à titre d'exemple, un jeune agriculteur travaillant des terres en fermage ne maîtrise pas la décision du maintien ou non de la vocation agricole des parcelles puisque cette décision appartient au propriétaire ; en cas de vente de terrains agricoles, le jeune agriculteur se retrouve avec une surface agricole réduite, fragilisant ainsi l'exploitation agricole.

4.3.1. Mode de faire-valoir des surfaces agricoles

Tableau 12 : Répartition de la surface exploitée sur la Communauté de communes Centre Tarn en fonction du mode de faire-valoir

Mode de faire-valoir	Nombre d'îlots	Surface concernée (ha)	% de la surface
Ilot en totalité en propriété	1832	8623	48%
Ilot en partie en propriété	280	2642	15%
Ilot en totalité en fermage	1619	6567	37%
Total îlots	3731	17832	100%

Sur la Communauté de communes Centre Tarn, moins de la moitié **des surfaces sont exploitées en faire-valoir indirect (fermage)**, ce qui est une proportion plutôt faible. Selon la durée des baux de fermage, cela peut entraîner un **manque de maîtrise sur le foncier**, et ainsi représenter une difficulté pour la pérennisation des structures agricoles, mais également un frein pour les investissements (bâtiments, aménagements fonciers...).

4.3.2. Régime de fonctionnement des structures agricoles

Pour mieux comprendre les évolutions possibles des structures et des surfaces agricoles, on peut classer les structures agricoles en 4 régimes de fonctionnement, liés en partie à l'âge du ou des exploitant(s). On distingue ainsi :

- **les exploitations en phase de développement** : exploitations où le (ou les) exploitant(s) s'est (se sont) installé(s) depuis moins de 10 ans. Ces jeunes agriculteurs réalisent progressivement des investissements pour mettre en place et développer les ateliers de productions ;
- **les exploitations en « rythme de croisière »** : exploitations se situant entre les exploitations « en voie de développement » et celles en « fin de carrière ». Bien qu'en rythme de « croisière », avec un système de production établi, certaines exploitations évoluent régulièrement (agrandissement foncier, nouvelle production, nouveaux bâtiments agricoles...) ;
- **les exploitations en « fin de carrière »** : exploitations où tous les agriculteurs ont 57 ans et plus, c'est à dire qu'ils pourront à court ou moyen terme transmettre leur exploitation et partir à la retraite. Bien qu'en « fin de carrière », certaines exploitations poursuivent leur évolution (agrandissement foncier, nouvelle production, nouveaux bâtiments agricoles...) afin de transmettre un outil de travail performant au futur repreneur ;
- **les structures en gestion patrimoniale** : structures de taille modeste, gérées par une (ou des) personne(s) ayant le statut d'agriculteur, de « retraité actif » ou de « particulier ». Cet (ou ces) personne(s) travaille(nt) du foncier dont il est(ont) le(s) propriétaire(s) ou pour le compte d'un parent qui est le propriétaire. Les parcelles sont travaillées dans une optique d'entretien d'un patrimoine familial, de transmission du bien familial d'une génération à l'autre ; il n'y a pas de mention de projet de développement.

Tableau 13 : Répartition de la surface exploitée sur la Communauté de communes Centre Tarn en fonction du régime de fonctionnement des structures

Régime de fonctionnement	Nombre d'îlots	Surface concernée (ha)	% de la surface
1. EA en phase de développement	647	3433	19%
2. EA en rythme de croisière	2323	11476	64%
3. EA en fin de carrière	677	2805	16%
4. Structures en gestion « patrimoniale »	84	118	1%
Total îlots	3731	17832	100%

Sur la Communauté de communes Centre Tarn, près des **2/3** de la surface agricole sont travaillées par des structures en « **rythme de croisière** », **16 %** par des exploitations en « **fin de carrière** » et **19 %** par des exploitations en « **phase de développement** ». En parallèle, **1 %** de la surface fait l'objet d'une « **gestion patrimoniale** ».

Cela représente une **situation plutôt favorable quant à l'avenir des structures agricoles du secteur dans les années à venir.**

4.4. Les espaces agricoles de la Communauté des communes Centre Tarn : les enjeux

- **Préserver les surfaces stratégiques pour les exploitations** : terres labourables, zones épandables, surfaces irrigables et/ou drainées et autres surfaces stratégiques.
- **Préserver les autres surfaces stratégiques pour les exploitations** : surfaces en Agriculture Biologique, regroupement parcellaire autour du siège...

5. Conclusion sur l'agriculture de la Communauté de communes Centre Tarn et les enjeux par rapport à l'urbanisation

5.1. Analyse du diagnostic : Atouts-Faiblesses/Opportunités-Menaces

■ ATOUTS

- une majorité de **surface agricole** sur le territoire (**61 %**) ;
- **un taux d'exploitations professionnelles (84 %) bien supérieur** à celui observé à l'échelle du Tarn (75 %) et une représentation des agriculteurs parmi la population active sur le territoire étudié importante (7,4 %) en comparaison au reste du département (3,2 %) ;
- **des structures agricoles dynamiques** : 45 % d'exploitations sous forme sociétaire (contre 30 % dans l'ensemble du Tarn) ;
- **une agriculture très « locale »** (76 % des exploitations ont leur siège sur le territoire et exploitent plus de 90 % de la SAU) **et une emprise marquée** (67 % des exploitations ont plus de 75 % de leur SAU totale sur le territoire) ;
- **des productions adaptées au contexte naturel et aux filières de qualité** : 98 agriculteurs (soit 30 %) valorisent leur production grâce à un signe de qualité (AOC, Label Rouge, AB) ;
- **des exploitations qui se diversifient** : 40 exploitations (12 %) commercialisent leurs productions en vente directe. Au total, 15 % des exploitations sont engagées dans des démarches diverses (vente directe, tourisme, prestation de services...) ;
- **une diversité de produits bio** qui reflète l'agriculture du territoire ;
- **des investissements réalisés localement** pour développer l'exploitation et améliorer les conditions de travail (3/4 des exploitants ayant leur siège social sur la Communauté de communes Centre Tarn ont entre 2 et 7 bâtiments) et améliorer les potentialités des sols (15 % de surfaces drainées et irriguées) ;
- **des exploitations avec des projets** : 46 % des exploitations ont au moins 1 projet (implantation d'une nouvelle production, agrandissement/construction de bâtiments, installation d'un jeune, diversification...) ;
- **un avenir plutôt favorable des structures agricoles** (dépendant cependant des futures politiques d'aménagement du territoire) : une majorité d'exploitations en « rythme de croisière ».

■ FAIBLESSES

- **une disparition du nombre d'exploitations agricoles** (moins marquée que pour le Tarn) ;
- **une maîtrise moyenne sur le foncier agricole** (près de la moitié de la SAU en faire-valoir indirect), qui peut pénaliser la pérennisation des structures et notamment celles situées à proximité des villages ;
- **un nombre important de structures de taille moyenne** pouvant présenter des difficultés à dégager un revenu suffisant pour une personne et qui seront, pour la plupart, rapidement impactées en cas de perte de leur surface agricole ;
- **une population agricole plus âgée** que sur le département (54 % de 40-56 ans contre 51 % pour le Tarn et 27 % de plus de 57 ans contre 25 % pour le Tarn) avec malgré tout **un niveau d'installation de jeunes agriculteurs dans la moyenne départementale** ;
- **des problèmes de main d'œuvre et/ou de succession** qui risquent de se poser lors du départ à la retraite des exploitants : la moitié des exploitants de plus de 57 ans déclarent ne pas avoir de succession assurée.
- **un relief accidenté** et vallonné avec des **potentialités agronomiques très variables**.

■ OPPORTUNITES

- **une bonne situation géographique :**
 - avec la proximité d'Albi et de Castres : un bassin de consommation important ;
 - avec l'attractivité touristique de l'Albigeois et des retombées économiques localement.
- **Une présence « d'outils » de valorisation des productions sur le territoire (minoteries, atelier de découpe) ;**
- **un développement de l'approvisionnement local** (marchés, grossistes, cantines...) ;
- **un maintien, voire un développement, des filières de qualités** (ail...).

■ MENACES

- **un contexte économique difficile, surtout pour la filière bovin lait** qui entraîne une reconversion des exploitations concernées vers une production de bovins viande, voire l'arrêt de tout atelier animal. La production céréalière subit également une chute importante des cours ces dernières années et fragilise les exploitations spécialisées ;
- **un contexte réglementaire et des normes environnementales contraignants ;**
- **une pression foncière non négligeable sur le foncier agricole**, et notamment dans la zone « péri-urbaine », qui peut entraîner des conflits entre agriculteurs et non agriculteurs, et freine le développement des exploitations (plusieurs exploitants déclarent souhaiter s'agrandir sans trouver les surfaces nécessaires) ;
- **une méconnaissance du fonctionnement de l'activité agricole d'aujourd'hui** par les populations « urbaines ».

5.2. Synthèse

Cf. Cartes 11a et 11b – Synthèse des enjeux agricoles

Les surfaces agricoles occupent une large partie du territoire de la Communauté des communes Centre Tarn. Situé au croisement des « collines du centre » et du « Ségala des Monts d'Alban », le territoire présente des **potentialités agronomiques globalement faibles à bonnes**, dépendant du relief et étant de ce fait très variables d'un secteur à l'autre. L'agriculture s'est adaptée à ce contexte pédo-climatique et a cherché localement à **améliorer la potentialité des sols par le drainage et/ou l'irrigation**, afin de conforter l'autonomie des exploitations et/ou permettre le développement de cultures à haute valeur ajoutée. Il en résulte une **diversité de systèmes de production** avec d'une part, les systèmes grandes cultures et polycultures-élevage qui dominent, et ce notamment à l'Ouest, et d'autre part les systèmes d'élevage classiques, de bovins et d'ovins viande et lait dans la partie Est du territoire. **L'impact des épandages des effluents d'élevage** en matière de surfaces sur le territoire sera ainsi très important (3/4 de la surface agricole).

Les exploitations agricoles y sont majoritairement de **taille moyenne à grande** et sont **dynamiques** au vu de la part importante d'exploitations sous forme sociétaire et des projets de développement identifiés. Par ailleurs, un nombre important de producteurs sont engagés dans des démarches de valorisation de leur production par un signe de qualité (AOC, Label Rouge, AB) et/ou de commercialisation en vente directe ou par circuits courts. Cela traduit la volonté des agriculteurs d'exploiter la proximité des bassins de consommation.

La population agricole est légèrement plus âgée que sur le département avec un **niveau de renouvellement moyen**. En effet, à ce jour, la moitié des exploitations comptant des exploitants de plus de 57 ans n'ont pas identifié de repreneur potentiel. Cela est à rapprocher malgré tout du taux d'installation de Jeunes Agriculteurs équivalent à la moyenne départementale au cours de ces 10 dernières années.

Les exploitations agricoles doivent en effet faire face à un **contexte économique général difficile** qui touche plus particulièrement les éleveurs laitiers et la production céréalière.

Par ailleurs, près de la moitié des surfaces agricoles de Centre Tarn sont exploitées en **faire-valoir indirect**, entraînant ainsi un **manque de maîtrise sur le foncier** et des difficultés pour la pérennisation des structures agricoles.

La carte 10a présente une synthèse des différents enjeux agricoles présents sur le territoire de Centre Tarn, décomposés selon trois niveaux (Cf *Tableau 14*).

Tableau 14 : Descriptif des enjeux agricoles

NIVEAUX D'ENJEUX	NATURE DES ENJEUX
ENJEUX FORTS	Préservation des surfaces agricoles situées sur des sols à forte potentialité agronomique Préservation des surfaces irrigables et/ou drainées Préservation des surfaces dédiées aux cultures à plus haute valeur ajoutée (partiellement ou en totalité) : <ul style="list-style-type: none"> • en vigne • en culture spécialisée : verger, maraîchage, ail, truffes, semences... Préservation des surfaces en Agriculture Biologique Préservation des surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage Préservation d'une zone tampon de 100 mètres autour des bâtiments d'exploitation agricole ainsi que des projets de construction de nouveaux bâtiments Préservation des équipements dédiés à l'irrigation : station de pompage et canalisations enterrées d'irrigation
ENJEUX MOYENS	Préservation des surfaces en terres labourables (totalité de l'îlot en céréales et/ou oléoprotéagineux)
ENJEUX FAIBLES	Préservation des autres surfaces agricoles enquêtées

Les enjeux agricoles sont donc élevés sur une grande majorité du territoire, que ce soit à proximité des sites, répartis sur l'ensemble de Centre Tarn, comme des surfaces agricoles. **80 % des surfaces agricoles** présentent ainsi des **niveaux d'enjeux forts**.

Elles sont dispersées sur tout le territoire avec une densité plus importante :

- **dans la partie centrale** où les potentialités agronomiques des sols globalement bonnes sont parfois localement améliorées par l'irrigation et le drainage ;
- **à l'Est** du territoire où se concentrent quasi-exclusivement des exploitations agricoles tournées vers l'élevage. Il s'agit donc de surfaces essentielles aux exploitations pour l'épandage de leurs effluents d'élevage.

Au sein de ces espaces, des enjeux de différentes natures se croisent et il est nécessaire de les prendre en compte dans les réflexions liées à l'élaboration du PLU-I. Les cartes détaillées (Cf. *Carte 11b*) viennent expliciter chaque enjeu plus précisément.

5.3. Pourquoi préserver l'agriculture sur le territoire ?

Outre son rôle nourricier, l'agriculture fournit un certain nombre de services à la société, tant sur des aspects socio-économiques que sur des aspects environnementaux.

D'un point de vue socio-économique :

- Des exploitations agricoles et des paysages attrayants contribuent à la **singularité et à l'attractivité d'un territoire et augmentent la qualité de vie locale** (cadre de vie, maintien d'une ceinture verte entre les communes, animations en milieu rural). Ils fournissent ainsi un certain nombre d'aménités essentielles à l'instauration d'un développement durable.
- Une agriculture dynamique est **source d'emploi** et apporte une **valeur ajoutée** à un territoire. L'ensemble de la filière agricole et agroalimentaire est ainsi pourvoyeuse d'emplois sur le département (5 % des emplois contre 2,5 % en France) et 40 millions d'€ sont produits sur le territoire de Centre Tarn.
- En dessinant les paysages et en contribuant à la richesse du terroir local, l'agriculture contribue à l'**attractivité touristique** et participe ainsi à l'économie locale. Les agriculteurs sont des acteurs incontournables de ce tourisme rural, tant par l'accueil à la ferme que par leur présence sur les marchés et la vente de produits locaux de qualité. Les retombées économiques qui en découlent profitent ainsi aux agriculteurs eux-mêmes mais aussi à l'ensemble du secteur du tourisme en général.
- Le maintien d'une agriculture à « taille humaine » et de proximité va aussi permettre de recréer un lien entre producteurs et consommateurs. Le développement des circuits courts et de la vente de produits locaux de qualité répond à une demande croissante des consommateurs et participent à la **vitalité de circuits économiques locaux**.
- Le maintien des terres agricoles sur le territoire permet de **limiter un développement urbain trop important**, se traduisant par des coûts d'équipements élevés pour les collectivités.

D'un point de vue environnemental :

- L'agriculture permet **d'entretenir les espaces et de valoriser le patrimoine naturel** en maintenant des paysages ouverts et accessibles. Elle empêche en effet la formation de friches et la colonisation des milieux par une végétation forestière trop importante qui pourraient entraîner une sous-utilisation économique des terres ainsi qu'une dévaluation des propriétés avoisinantes et du potentiel touristique.
- Elle permet de **maintenir une certaine biodiversité**, et les services qui y sont associés, ainsi qu'une faune et une flore spécifiques.
- Elle prévient l'étalement urbain et ainsi **l'imperméabilisation des sols**, qui peut être à l'origine d'une aggravation des phénomènes d'inondation pouvant être observés sur le territoire. La protection ou la restauration de terres agricoles, en particulier des prairies, sont donc des **leviers pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes en aval**, et les coûts induits.

5.4. Comment préserver l'agriculture sur la Communauté de communes Centre Tarn ?

Du diagnostic agricole ressortent 3 secteurs : une faible enveloppe urbaine où l'agriculture est quasi-inexistante, une zone mixte (petits villages et gros hameaux) où se mêlent agriculture et habitations, et une zone rurale où l'activité agricole prédomine. Au vu de la coexistence entre l'agriculture et les autres activités, il sera nécessaire de clarifier la vocation de chaque zone et de prévoir les conditions de maintien et de développement de l'agriculture sur le moyen et long terme.

Ce qui consiste à :

- **Éviter le mitage de l'espace agricole**, en limitant la spéculation foncière et l'urbanisation en dehors des espaces déjà urbanisés ;
- **Garantir les distances réglementaires ou préconisées – entre maisons d'habitations de tiers ou zone urbaine et bâtiments agricoles existants ou en projet.** Ceci permet de laisser aux exploitations agricoles la possibilité de se développer, et ainsi d'anticiper sur la coexistence entre activité agricole et développement de l'urbanisation ;
- **Préserver la vocation agricole des espaces à haut potentiel pour l'agriculture** tels que les surfaces drainées et/ou irrigables, les surfaces utilisées pour des cultures à forte valeur ajoutée (vigne, vergers, maraîchage, isolement des semences...), les parcelles bien structurées (géométrie, taille...), et/ou celles regroupées autour des sites agricoles ;
- **Protéger l'ensemble des zones d'épandage d'effluents d'élevage** qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'activité d'élevage, notamment les plans d'épandage déposés en Préfecture. En effet, l'implantation d'une habitation de tiers "fragilise" 3 ha de surface agricole épandable (*la construction d'habitations de tiers oblige l'éleveur à se tenir à distance - ex : 100 m - pour épandre ses effluents d'élevage*) ;
- **Eloigner les futures zones résidentielles des espaces cultivés**, en particulier vignes, vergers et semences pour limiter les **problématiques liées aux traitements phytosanitaires** des cultures ;
- **Limiter le changement de vocation des espaces agricoles exploités en mode de faire valoir indirect (fermage)**, notamment par des exploitations en voie de développement. Un jeune agriculteur, fermier, n'a pas la maîtrise du foncier puisque le statut du bail rural permet au propriétaire bailleur de rompre la mise à disposition des terres devenues constructibles pour en changer la destination. Ses projets pourraient être remis en cause ;
- **Concilier les différents usages de la route et prévoir des aménagements compatibles avec le passage des engins agricoles.**

ANNEXE

ANNEXE 1

Liste des exploitants et autres gestionnaires ayant contribué à la réalisation de ce diagnostic foncier, rural et agricole

Nom des exploitations	Commune du siège d'exploitation
ALBERT Auguste	MONTREDON-LABESSONNIE
ALBET Michel	CARLUS
ALIBERT Jean-Claude	TERRE-CLAPIER
AMIEL Solange	REALMONT
ANTOINE Richard	FAUCH
ARMAND Benjamin	ROUMEGOUX
ARMAND Jean-Louis *	ROUMEGOUX
ASSIE Jean-Louis	POULAN-POUZOLS
ASSIE Jerome	CARLUS
ASTIER Franck	MONTREDON-LABESSONNIE
ASTIER Maria *	TERRE-CLAPIER
AUQUE Gérard	MOUZIEYS-TEULET
AURIOL André	DENAT
AURIOL Damien	MONTREDON-LABESSONNIE
AURIOL Marie-Jeanne	MONTREDON-LABESSONNIE
AVIZOU Gilbert *	TRAVET
BAISSE Bernard	SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY
BALZARIN Laurent	DENAT
BARDOU André *	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
BARDOU Séverine	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
BARDOU Yann	ORBAN
BARRAU Bernard	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
BARRAU Didier	TEILLET
BARRAU Max *	TERRE-CLAPIER
BARTHE Catherine	DENAT
BARTHE Marie-Chantal	ORBAN
BARY Sylvie	TEILLET
BASCOUL Patrick	LOMBERS
BATIGNE Claude	RONEL

Nom des exploitations	Commune du siège d'exploitation
BENEZECH Lydia	LABOUTARIE
BERLOU Philippe	TRAVET
BERNAT Jean-Luc	DENAT
BLANC Michaël	ARIFAT
BOISMARTEL Eve	MONTREDON-LABESSONNIE
BONHOMME Michel *	MONTREDON-LABESSONNIE
BONIFACE Jean-Francois	CARLUS
BONNET Nicole	FAUCH
BOSC Thierry	LAMILLARIE
BOUDOU Maryse	LAMILLARIE
BOUSQUET Jean-Marc	MONTREDON-LABESSONNIE
BOUSQUET Yves *	ARIFAT
BOUTIELLE Michèle	LOMBERS
BOUYSSIER Marie-Françoise	SIEURAC
BOYER Bernard	LOMBERS
BRISORGUEIL Simone *	ORBAN
BRU Jean-Marie	MONTREDON-LABESSONNIE
BRUYERE Sébastien	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
CADARS Claudie	POULAN-POUZOLS
CAHUZAC Cedric *	DENAT
CAHUZAC Frédéric	TERRE-CLAPIER
CAHUZAC Jacqueline *	TERRE-CLAPIER
CAHUZAC Paulette *	TERRE-CLAPIER
CALMELS Sébastien	ARIFAT
CALMETTE Michel	CARLUS
CALVET Evelyne	MONTREDON-LABESSONNIE
CANCEL Yvette *	REALMONT
CARAYON Jean-Francois	MONT-ROC
CARRAT Philippe	POULAN-POUZOLS
CATHALA YVES	DENAT
CAUJOLLE Pierre	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
CAUSSE Aline *	LOMBERS
CAUSSE Catherine	LOMBERS

Nom des exploitations	Commune du siège d'exploitation
CAUSSE Claudie *	LOMBERS
CAZALS Suzanne *	REALMONT
CENEDESE Thierry	ASSAC
CLAUZEL Marc	RONEL
CLAVEL Serge *	LOMBERS
CLERC Laurent	LABASTIDE-DENAT
CLEVENOT ANNIE *	TERRE-CLAPIER
CLUZEL Serge	POULAN-POUZOLS
COMBELLES Jean-Francois	MONTREDON-LABESSONNIE
COMBES Françoise *	LOMBERS
COPIN Tatiana	MONTREDON-LABESSONNIE
CORBIERE Denise *	MONTREDON-LABESSONNIE
CORBIERE Gérard *	MONTREDON-LABESSONNIE
CORBIERE Nadine	LACAZE
CORBIERE Patrick	LOMBERS
CORBIN Emmanuelle	TECOU
COSTES Alain	FAUCH
COSTES MASSOL Laurent	MONTREDON-LABESSONNIE
COUFFIN Bernard	LAMILLARIE
COUSTEL Didier	TRAVET
COUTAREL Daniel	MONTREDON-LABESSONNIE
COUTOULY Daniel	REALMONT
CROS CHRISTIAN	RONEL
CROS Claudian	MONTREDON-LABESSONNIE
DAVIE Paula	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
DAYDE ELISABETH	CASTRES
DAYDE Jean-Claude	MONTREDON-LABESSONNIE
DEBRUS Daniel	MONTREDON-LABESSONNIE
DOUREL Jean-Paul	MONTREDON-LABESSONNIE
DUQUESNOY Bruno	REALMONT
DUTOT Josiane	RONEL
EARL ALBY JEROME	LOMBERS

Nom des exploitations	Commune du siège d'exploitation
EARL ANGLES NADEGE ET BENOIT	FAUCH
EARL BIQUET	ROUMEGOUX
EARL BLANC DE RAMAILLOU	TERRE-CLAPIER
EARL BOUDES	LABOUTARIE
EARL CALVET A SIGUROMEN	LASGRAISSES
EARL DE BELLEGARDE	REALMONT
EARL DE BEZIO	SIEURAC
EARL DE BONNAVENTURE	LASGRAISSES
EARL DE BONREPOS	DENAT
EARL DE COSTES AURIES	TEILLET
EARL DE FLESVIC	VENES
EARL DE LA CAPEBASSE	LOMBERS
EARL DE LA COMBIE	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
EARL DE LA DURAULIE	POULAN-POUZOLS
EARL DE LA GRAMARIE	TRAVET
EARL DE LA GRANAYRIE	FAUCH
EARL DE LA JOLINIE	VENES
EARL DE LA LAUTARDIE	MONTREDON-LABESSONNIE
EARL De la Lize	LAMILLARIE
EARL DE LA SAULARIE	MONTREDON-LABESSONNIE
EARL DE LA VALADIE	MONTREDON-LABESSONNIE
EARL DE LEVESSENQ	ROUMEGOUX
EARL DE MASSALIES	DENAT
EARL DE NEUILLY	MONTREDON-LABESSONNIE
EARL DE POUZAQUES	FREJAIROLLES
EARL DE VERDUSSE	ROUMEGOUX
EARL DEL MOULY	SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY
EARL DES 3 VALLEES	TERRE-CLAPIER
EARL DES CAMBOUS	PUYGOUZON
EARL DES VALLEES	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
EARL DU BUGUET	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
EARL DU DOMAINE D'AUSSENDES	LOMBERS

Nom des exploitations	Commune du siège d'exploitation
EARL DU RAMIER	FAUCH
EARL ESCARLIOT	LOMBERS
EARL FAU	ROUFFIAC
EARL FREDERIC GAU	POULAN-POUZOLS
EARL GAILLAC CHRISTIAN	LOMBERS
EARL HERAIL XAVIER	MONTREDON-LABESSONNIE
EARL IVERSENC	CARLUS
EARL LA DAURADE	MONTREDON-LABESSONNIE
EARL La Marmandié	DENAT
EARL LOUBET CHRISTIAN	ROQUECOURBE
EARL MADAULE	POULAN-POUZOLS
EARL MATHIEU BERNARD	POULAN-POUZOLS
EARL MAZEL	MONTREDON-LABESSONNIE
EARL NAUDOU	ROUMEGOUX
EARL PALAFFRE	LAMILLARIE
EARL PAYRASTRE	TRAVET
EARL PENDARIES	SIEURAC
EARL PLAINE DE LACALM	LAMILLARIE
EARL ROQUES JF	LOMBERS
EARL SAINT-PAUL	TRAVET
EARL SOULET	LOMBERS
EARL TOULZE	FENOLS
ESPIE Jacky	POULAN-POUZOLS
ESTEVE Didier	SIEURAC
FABRE Christian	MONTREDON-LABESSONNIE
FABRE Martine *	MONTREDON-LABESSONNIE
FABRE Olivier	TEILLET
FARGUES Serge	ARIFAT
FERNANDEZ Nathalie	MONTREDON-LABESSONNIE
FLOUTARD Jean-Marc	TERRE-CLAPIER
FONTAINE DIDIER	LOMBERS
GAEC ALBERT-ESCANDE	MONTREDON-LABESSONNIE

Nom des exploitations	Commune du siège d'exploitation
GAEC BERTHIER-GUIRAL	GABRIAC
GAEC BLANC ET FILS	TERRE-CLAPIER
GAEC BOVINS PORCS	LOMBERS
GAEC CABANES RIGAUD	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC CAMBON SAVIN	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC CAMP ELEVAGE	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC CAREVES	MONT-ROC
GAEC CHABBAL	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC CORBIERES CROS	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC COTE BLANCHE	LABESSIERE-CANDEIL
GAEC D'HABILLAC	VILLEFRANCHE-DALBIGEOIS
GAEC D'OURTIGUET	ALBAN
GAEC DE BEL SOLEIL	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
GAEC DE BELLEVUE	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC DE BRESOU	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC DE CAHUZAC	PAULINET
GAEC DE CANABEL	ARIFAT
GAEC DE CASSOU	LOMBERS
GAEC DE GALES	RONEL
GAEC DE L'ABEILLE	ROUMEGOUX
GAEC DE L'OUSTALNAU	LOMBERS
GAEC DE La Bourdarie	PUYGOUZON
GAEC DE LA BOUTIE	LABESSIERE-CANDEIL
GAEC DE LA CHAUZELIE	ARIFAT
GAEC DE LA CLOTTE	ARIFAT
GAEC DE LA COMBESSIE	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC DE LA CROIX	RAYSSAC
GAEC DE LA FONTANARIE	LABASTIDE-DENAT
GAEC DE LA GREZIGNE	VENES
GAEC DE LA HOULETTE	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC DE LA MANENTIE	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
GAEC DE LA MERIGUIE	ARIFAT

Nom des exploitations	Commune du siège d'exploitation
GAEC DE LA MOUSCARIE	LOMBERS
GAEC DE LA REVEILLE	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC DE LA RICARDIE	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
GAEC DE LA RIGNE	LAMILLARIE
GAEC DE LA SEMADIE	TERRE-CLAPIER
GAEC DE LA SOUQUE	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC DE LA TRIVALOTTE	ROUMEGOUX
GAEC DE LAVITARELLE	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC DE LOUMETTE	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
GAEC DE MAGUELONNE	TERRE-CLAPIER
GAEC DE MENEBARBE	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC DE MOUSQUETTE	LOMBERS
GAEC de Poudac	DENAT
GAEC DE RAZISSE	TRAVET
GAEC DE ROUSSEILLES	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC DE STAUPEL	LOMBERS
GAEC DES BOSQUES	PAULINET
GAEC DES FEDIALS	SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY
GAEC DU BURG	PAULINET
GAEC DU GRAND CEDRE	AMBIALET
GAEC DU LEZERT	TERRE-CLAPIER
GAEC DU MAS DIEU	MARSAL
GAEC DU ROC	AUSSAC
GAEC GARRIC LONG	ORBAN
GAEC GOUTTE DE FAU	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC JAS DU LAC	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
GAEC LA SABATARIE	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC LAFARGUE	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC LASFONDS	LAMILLARIE
GAEC LE PEYROULIE	PAULINET
GAEC LEPERS	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
GAEC LES COMBETTES	MONTREDON-LABESSONNIE

Nom des exploitations	Commune du siège d'exploitation
GAEC LES PIGEONS DU MONT ROYAL	LOMBERS
GAEC LES SALERS DE LA BRUNINQUILLE	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC LOU VIGNE	TERRE-CLAPIER
GAEC LOUS GACHOUS	ROUFFIAC
GAEC MONTS ET VALLEES	TEILLET
GAEC MOULIN CAZELLES	FAUCH
GAEC MOUNREDOUN	TRAVET
GAEC PIOCH DE L'AIR	FAUCH
GAEC PLAINE DE LA GRANGE	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC ROBBE	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC ROUX	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC SAINT HIPPOLYTE	RONEL
GAEC SOREZE	LAMILLARIE
GAEC TEOTSKI	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
GAEC TESTET	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
GARAUD Xavier	MOUZIEYS-TEULET
GATIMEL Emile	LAMILLARIE
GATIMEL Nicolas	CAHUZAC-SUR-VERE
GATIMEL René *	LOMBERS
GAUBERT Maurice	REALMONT
GAVANOU Elodie	MONTREDON-LABESSONNIE
GAYET Mathieu	SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY
GAYET Mireille	ARIFAT
GAYRAUD Yolande	POULAN-POUZOLS
GENIEYS Gérard	TERRE-CLAPIER
GINESTET-CROS Evelyne	POULAN-POUZOLS
GINESTET-CROS Lionel	POULAN-POUZOLS
GIROU Philippe	VENES
GOURC Jacques	ARIFAT
GRANIER Michel	LABOUTARIE
GRANIER Reine	ARIFAT
GRAS Jérôme	DENAT

Nom des exploitations	Commune du siège d'exploitation
GUILLAUMIN Isabelle	CARLUS
HOLMIERE André *	RONEL
HOLMIERE André Michel *	RONEL
HOULES Arnaud	LOMBERS
HOULES Vincent	REALMONT
HUC Dominique	RAYSSAC
HUC Jérôme	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
HUGONENC Martine	LOMBERS
INDIVISION LOUBET *	ROUMEGOUX
JEANNY ALAIN	ALBI
LACAN André	LOMBERS
LAPEYRE Vincent	LOMBERS
LASSERRE Patrick	FAUCH
LEVEZOU Serge	REALMONT
LIQUIERE Christian	VENES
LIQUIERE Didier	ROUMEGOUX
LOUBET Christine	MOUZIEYS-TEULET
LOUP Jean-Marie	MONTREDON-LABESSONNIE
MALAVIT Josette	POULAN-POUZOLS
MARAVAL Frédéric	MONTREDON-LABESSONNIE
MARC Annette	POULAN-POUZOLS
MARC Jean-Claude	MONTREDON-LABESSONNIE
MARCOU Jamélien	MONTREDON-LABESSONNIE
MARTINEZ Frédéric	REALMONT
MARTY Jean-Marc	FAUCH
MAS PAUL	POULAN-POUZOLS
MATHA Arlette	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
MAURIES Bernard	ALBI
MAURIES-GUIBERT Odile *	PUYGOUZON
MAZEL Fernande	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
MAZEL Jean-Luc	ARIFAT
MOLINIER Simon	LOMBERS

Nom des exploitations	Commune du siège d'exploitation
NOUVEL Alain	MONTREDON-LABESSONNIE
NOUVEL Josiane	FAUCH
OGER PATRICK	RONEL
OURSET Christophe	LOMBERS
PALCHINE Irina	REALMONT
PANIS Caroline	RONEL
PASTRE Philippe	ORBAN
PAULHE Maryse	ARIFAT
PAULIN Gilles	LOMBERS
PAYRASTRE Bernadette	TERRE-CLAPIER
PICOT Bernard	RONEL
PIERRE Maxime	MONTFA
PUECH Alain	RONEL
PUECH Jérôme	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
RATIER Bernard	POULAN-POUZOLS
RAYNAL Bernard	MONTDRAGON
REGOURD Alain	BUSQUE
REVEL Frédéric	PUYGOUZON
RIVIERE Jérôme	GRAULHET
ROBERT Christian	ORBAN
ROBERT Pierre	RONEL
ROLLAND Ginette	VENES
ROQUES Danielle	LOMBERS
ROQUES Guillaume	LOMBERS
ROQUES Julien	LOMBERS
ROQUES Nathalie	LAMILLARIE
ROQUES Vincent	LABOUTARIE
ROUMEGOUX Robert *	FAUCH
ROUSSEL Didier	FAUCH
SAINT-PAUL Valérie	ROUMEGOUX
SALVAN André *	RONEL
SARL EXOTICAMIS	TERRE-CLAPIER

Nom des exploitations	Commune du siège d'exploitation
SARL FONVIEILLE	REALMONT
SARL VALAT	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
SAULIERE Serge	ROUMEGOUX
SAYSSET Didier	ORBAN
SCA PORCINET	ROUMEGOUX
SCEA BRU MONIQUE	POULAN-POUZOLS
SCEA DE LAGRIFFOUL	MONTREDON-LABESSONNIE
SCEA DE SALCLAS	MONTREDON-LABESSONNIE
SCEA DU CLAUS	LAMILLARIE
SCEA DUPUY-TESEYRE	ROUMEGOUX
SCEA HEGESY	ORBAN
SCEA LA FON DE COS	ARIFAT
SCEA SOUMIAC	LOMBERS
SIGNOLLES Gilles	FENOLS
SIGNOLLES Jacques	FENOLS
SOULET Francis	MONTREDON-LABESSONNIE
SUC Marie-Noel	RONEL
SYLVESTRE DERROUCH Julien	POULAN-POUZOLS
SYLVESTRE DERROUCH Marie *	POULAN-POUZOLS
TAYAC Régis	FREJAIROLLES
TEYSSEYRE Didier	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
TIREFORT Odile	SIEURAC
TISSE Jean-Marc	LOMBERS
TROUILHET Jean-Claude	FAUCH
VAISSIERE Patrice	LABOUTARIE
VALAT Christian	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
VALERY Christian	ARIFAT
VAREILLES Yves	MONTREDON-LABESSONNIE
VAZZOLER Gérard	LOMBERS
VERNIER Georges	ORBAN
VIAULE Martine	LASGRAISSES
VICTORIN Michel	RONEL

Nom des exploitations	Commune du siège d'exploitation
VIGNE Josette	LOMBERS
VIGNOLES Myriam	REALMONT
VIGUIER Gérard	FAUCH
VIGUIER Lionel	ROUFFIAC
VILA Dominique	ROUFFIAC
WILZER Vincent	REALMONT

ANNEXE 2

Description des caractéristiques agronomiques des Unités Cartographiques de Sols (UCS) de la Communauté de communes Centre Tarn

Centre Tarn se situe à cheval entre le Bassin Aquitain et le Piémont du Massif Central.

1. Le Bassin Aquitain : les plaines et coteaux

■ Les sols des basses plaines d'alluvions récentes non calcaires : vallée du Dadou, (UCS 7)

Ce sont des sols souvent acides, parfois calcaires, à textures dominantes limoneuses en surface, parfois argileuses ou graveleuses, parfois mal drainés naturellement. Ces sols sont brunifiés, parfois lessivés. Sur le palier supérieur (UCS 8), le lessivage des sols est souvent plus marqué.

Les potentialités de ces sols sont le plus souvent bonnes. Elle varie cependant en fonction de la profondeur d'apparition de la grave (de 0 à plus de 100 cm).

Ces sols sont souvent faciles à travailler. Ils ont souvent une tendance à la battance et à se reprendre en masse (perte de structure). Les risques d'érosion sont le plus souvent faibles, vu les pentes. L'érosion devra cependant être surveillée vu la tendance à la battance. Ils sont souvent profonds à assez profonds, avec une bonne à assez bonne tenue à la sécheresse (sauf si ils sont graveleux). Avec l'irrigation, leur potentialité devient très élevée.

Les excès d'eau en hiver sont nuls à modérés, parfois élevés. Les besoins en drainage sont plus faibles que pour les sols des terrasses sur alluvions anciennes. Le drainage améliore leurs potentialités si ils souffrent d'un excès d'eau.

Les pentes faibles facilitent les travaux agricoles et augmentent fortement la potentialité de ces sols.

■ Les sols des terrasses et glacis d'alluvions anciennes des vallées de l'Agout, du Dadou, de l'Aveyron, du Cérou, du Thoré, du Sor, de la Vère (UCS 9, 10)

Ce sont des sols lessivés, à dominante limoneuse en surface, argileuses en profondeur, localement graveleux, acides, le plus souvent mal drainés naturellement.

Ces sols sont **faciles à travailler**. Ils ont une tendance très élevée à la battance et à se reprendre en masse rapidement (perte de structure). Ils ont souvent des contraintes fortes de réserve en eau (sensibilité à la sécheresse) et d'excès d'eau en hiver ce qui leur confie souvent de faibles potentialités agronomiques naturelle en général. **Avec le drainage et l'irrigation, leur potentialité devient très élevée.** Les pentes faibles facilitent les travaux agricoles et augmentent fortement leur potentialité. Sur les pentes faibles à moyennes, les risques de ruissellement et d'érosion peuvent être importants pour ces sols souvent lessivés, limoneux et battants.

Sur la basse terrasse plane (UCS 9), les sols lessivés profonds sont plus nombreux que sur les terrasses supérieures. Leurs potentialités sont ainsi meilleures.

La moyenne terrasse (UCS 10) est plus disséquée par l'érosion. Les sols sont plus érodés, de potentialités plus faibles : ce sont souvent des sols lessivés plus superficiels et/ou plus graveleux. Avec les pentes plus marquées, les risques d'érosion sont plus élevés que sur la basse terrasse.

■ **Les sols des basses plaines sur alluvions récentes, à dominantes acides, d'origines hétérogènes (molasses, argiles à graviers, schistes, roches métamorphiques du Massif Central). Sols des vallées secondaires (Tescou) (UCS 17)**

Ce sont des sols brunifiés, bruns à bruns lessivés, parfois calciques, parfois calcaires. Ils sont limoneux, acides, parfois hydromorphes en profondeur, parfois graveleux en profondeur, localement argileux et/ou calcaires. Ces sols ont parfois un drainage naturel insuffisant.

Les potentialités de ces sols sont le plus souvent bonnes à très bonnes.

Ces sols sont souvent faciles à travailler. Ils ont souvent une tendance à la battance et à se reprendre en masse (perte de structure). Ils sont souvent profonds à assez profonds, avec une bonne à assez bonne tenue à la sécheresse. Leur réserve en eau devient faible à très faible lorsque des graves (cailloux siliceux roulés) sont présents à moyenne profondeur, ou en surface. Avec l'irrigation, leur potentialité devient très élevée.

Les excès d'eau en hiver sont souvent nuls à modérés. Les pentes faibles facilitent les travaux agricoles et augmentent fortement leur potentialité.

■ **Les sols des basses terrasses, des glacis et des cônes de déjection sur les alluvions anciennes des vallées secondaires (UCS 18)**

Sur ces petites terrasses, les sols sont limoneux, acides, lessivés, hydromorphes. Ces sols ont un drainage naturel insuffisant. Ils nécessitent souvent un drainage pour leur donner une forte potentialité. **Les potentialités de ces sols sont le plus souvent moyennes.**

Les excès d'eau en hiver sont souvent élevés à modérés. Ces sols nécessitent souvent un drainage pour leur donner une forte potentialité. Ils sont souvent **faciles à travailler**. Ils ont souvent une tendance à la battance et à se reprendre en masse (perte de structure).

Ils sont souvent profonds à assez profonds, avec une bonne à assez bonne tenue à la sécheresse. Leur réserve en eau devient faible à très faible lorsque des graves (cailloux siliceux roulés) sont présents à moyenne profondeur, ou en surface. Avec l'irrigation, leur potentialité devient très élevée.

Les pentes faibles facilitent les travaux agricoles et augmentent fortement leur potentialité.

■ **Les sols des coteaux molassiques peu à moyennement accidentés (avec sables calcaires et marnes dominants) (UCS 32)**

Ce sont des sols argileux, calcaires, parfois calciques, parfois acides bruns lessivés (boulbènes de coteaux), souvent assez profonds, souvent bien drainés naturellement, à **bonnes potentialités**, sur des parcelles à pentes faibles à modérées. Avec l'irrigation, et parfois le drainage, la potentialité de ces sols est encore augmentée.

Vu les pentes, les risques d'érosion par l'eau (érosion hydrique) ou par le travail du sol (érosion aratoire, descente de la terre par les outils) sont faibles à modérés. Les risques augmentent sur les pentes les plus fortes et les pentes convexes.

Sur les versants à pentes faibles et sur les versants exposés au nord, les sols sont plus souvent calciques (peu ou pas calcaires) et profonds. Sur les bas de pente et le long des petites vallées, les sols sont profonds. Sur les versants à pentes moyennes, les sols sont plus hétérogènes, en majorité moyennement profonds. Sur les crêtes, les hauts de coteaux et les hauts de versants, sur les versants à pentes fortes, sur les versants convexes, les sols sont souvent superficiels et calcaires : les « ronds blancs » dominant.

■ **Les sols des coteaux molassiques moyennement accidentés (avec sables calcaires et marnes dominants) : sols calciques dominants (UCS 35).**

Ce sont des sols argileux, souvent calciques, ou calcaires, souvent moyennement profonds, bien drainés naturellement. **Leurs potentialités sont souvent moyennes** en raison de la pente et de leur réserve en eau moyenne.

Les risques d'érosion par le travail du sol sont importants sur les pentes, notamment l'érosion aratoire par la charrue (la terre travaillée descend). Les risques d'érosion par l'eau sont modérés à élevés selon les pentes et la qualité biologique des sols. Le non-labour réduit fortement ces risques d'érosion.

Les sols sont parfois très calcaires, ce qui ralentit l'activité biologique, bloque une partie du phosphore, du fer (chlorose) et de plusieurs autres oligoéléments.

Avec l'irrigation, et parfois le drainage, la potentialité de ces sols devient élevée.

Sur les bas de pente et le long des petites vallées, les sols sont profonds et de bonnes potentialités. **Sur les versants à pentes moyennes**, les sols sont hétérogènes, en majorité moyennement profonds, et de potentialités moyennes. **Sur les hauts de coteaux et sur les versants à pentes fortes**, les sols sont le plus souvent superficiels et de faibles potentialités : les « ronds blancs » apparaissent plus souvent. Lorsque des barres calcaires affleurent et arment le relief, les sols sont superficiels et caillouteux. Les versants exposés au sud ou sud-est sont souvent les plus pentus avec des sols plus superficiels. Les versants exposés au nord ou nord-ouest ont souvent des pentes plus faibles, et les sols y sont plus hydromorphes. C'est la dissymétrie des versants.

■ **Les sols des coteaux molassiques moyennement accidentés (avec sables calcaires et marnes dominants) : sols calcaires dominants (UCS 36).**

Ce sont des sols argileux, souvent calcaires, parfois calciques, souvent moyennement profonds, bien drainés naturellement. Leurs **potentialités sont souvent moyennes** en raison de la pente et de leur réserve en eau moyenne. Avec l'irrigation, la potentialité de ces sols devient élevée. Les sols sont souvent très calcaires, ce qui ralentit l'activité biologique, bloque une partie du phosphore, du fer (chlorose) et de plusieurs autres oligoéléments. Les risques d'érosion par le travail du sol sont importants sur les pentes, notamment l'érosion aratoire par la charrue (la terre travaillée descend). Les risques d'érosion par l'eau sont modérés à élevés selon les pentes et la qualité biologique des sols.

Sur les bas de pente et le long des petites vallées, les sols sont profonds et de bonnes potentialités. Sur les versants à pentes moyennes, les sols sont hétérogènes, en majorité moyennement profonds, et de potentialités moyennes. Sur les hauts de coteaux, le haut des parcelles et sur les versants à pentes fortes, les sols sont le plus souvent superficiels et de faibles potentialités : les « ronds blancs » dominant. Lorsque des barres calcaires affleurent et arment le relief, les sols sont superficiels et caillouteux.

Les versants exposés au sud ou sud-est sont souvent les plus pentus avec des sols plus superficiels. Les versants exposés au nord ou nord-ouest ont souvent des pentes plus faibles, et les sols y sont plus hydromorphes. C'est la dissymétrie des versants.

■ **Les sols des coteaux molassiques accidentés (avec marnes, sables calcaires et bancs calcaires) (UCS 41)**

Ce sont des sols argileux, calcaires, ou calciques, ou parfois brun lessivés, souvent peu à moyennement profonds, le plus souvent bien drainés naturellement, situés principalement sur des pentes fortes (plus de 15 à 20 %). **Leurs potentialités sont souvent faibles à moyennes** suite à la pente et à la faible réserve en eau des sols.

Sur les bas de pente et le long des petites vallées, les sols sont profonds et de bonnes potentialités. **Sur les versants à pentes moyennes**, les sols sont hétérogènes, en majorité moyennement profonds, et de potentialités moyennes. **Sur les hauts de coteaux et sur les fréquents versants à pentes fortes**, les sols sont le plus souvent superficiels et de faibles potentialités. Les « ronds blancs » dominant ou sont plus nombreux. Lorsque des barres calcaires affleurent et arment le relief, les sols sont calcaires, superficiels et caillouteux. Les versants exposés au sud sont souvent les plus pentus.

Avec l'irrigation, la potentialité de ces sols devient élevée. Les sols sont souvent très calcaires, ce qui freine leur activité biologique, bloque leur phosphore, leur fer (chlorose) et plusieurs autres oligoéléments. Les risques d'érosion sont très importants, notamment l'érosion aratoire par la charrue (la terre travaillée descend).

■ **Les sols des coteaux molassiques sur substrats hétérogènes : coteaux molassiques (grès calcaires, marnes et bancs calcaires) et petits plateaux calcaires ou barres calcaires affleurantes (UCS 46)**

Sur les coteaux, ce sont des sols argileux, calcaires, avec souvent la présence de cailloux calcaires en surface, souvent peu à moyennement profonds, bien drainés naturellement. Sur les petits plateaux ou sur les barres calcaires, les sols sont souvent superficiels, caillouteux et calcaires. Les **potentialités sont souvent faibles à moyennes** suite à la pente et à la faible réserve en eau des sols.

Sur les pentes faibles et les bas de pente, les sols sont plus profonds et moins caillouteux. Leur réserve en eau est alors beaucoup plus élevée. Leur potentialité agronomique est plus élevée, de moyenne à bonne. **Sur les versants à pentes moyennes**, les sols sont hétérogènes, en majorité moyennement profonds, et de potentialités moyennes. **Sur les hauts de coteaux et sur les fréquents versants à pentes fortes**, les sols sont le plus souvent superficiels et de faibles potentialités : les « ronds blancs » dominant. Lorsque des barres calcaires affleurent et arment le relief, les sols sont souvent superficiels et caillouteux. Les versants exposés au sud sont souvent les plus pentus. **Sur les petits plateaux calcaires résiduels ou sur les barres calcaires affleurantes**, les sols sont souvent des sols caillouteux superficiels calcaires (rendzine) ou des sols brun calcaires moyennement profonds. Ils sont assez faciles à travailler, bien structurés, portants. Leur réserve en eau est faible à moyenne : ils souffrent rapidement de la sécheresse. Ceci limite fortement leur potentialité.

Les sols sont parfois trop calcaires, ce qui freine leur activité biologique, bloque le phosphore, le fer (risques de chloroses ferriques), le manganèse, le bore. Ils sont bien pourvus en potassium et magnésium.

Avec l'irrigation, les potentialités de ces sols augmentent fortement.

■ **Les sols des plateaux sur calcaires tendres du Tertiaire avec présence souvent importante de sols superficiels (UCS 62)**

La roche-mère est constituée de calcaires tendres. Mais l'on peut aussi trouver des couches de marnes, de molasses sableuses calcaires, de cailloutis et des poudingues. Ce sont **des sols limono-argileux à argileux, calcaires, souvent caillouteux et superficiels**.

Sur les plateaux sur calcaires tendres, ce sont souvent des sols caillouteux superficiels calcaires (rendzines) ou des sols bruns calcaires moyennement profonds. Ils sont assez faciles à travailler, bien structurés, portants. Leur réserve en eau est faible à moyenne : ils souffrent rapidement de la sécheresse. Ceci limite fortement leurs potentialités. Avec l'irrigation, leurs potentialité deviennent élevées. Ils sont bien pourvus en potassium et magnésium. Mais les excès de calcaire peuvent bloquer certains éléments minéraux comme le phosphore, le fer (risques de chloroses ferriques), le manganèse, le bore.

Sur les bas de pente, les sols sont plus profonds et moins caillouteux. Leur réserve en eau est alors beaucoup plus élevées. Leurs potentialités agronomiques sont plus élevées, de moyennes à bonnes. Ils peuvent être peu calcaires, ou calciques, voir légèrement acides.

■ **Les sols des plateaux résiduels, buttes témoins et bordures des plateaux sur calcaires tendres du Tertiaire (UCS 66)**

La roche-mère est constituée de calcaires tendres. Mais l'on peut aussi trouver des couches de marnes, de molasses sableuses calcaires, de cailloutis et des poudingues qui affleurent sur les versants. Les pentes sont souvent fortes, sauf au fond des vallons. Ce sont essentiellement des sols caillouteux et superficiels, argileux, calcaires, sur les calcaires.

Sur le sommet des plateaux résiduels, sur les buttes témoins, sur les versants des plateaux, les sols sont très érodés. Ils sont le plus souvent caillouteux superficiels calcaires (rendzines blanches). Parfois le calcaire affleure, ou se trouve à très faible profondeur (lithosols). Les fortes pentes rendent plus difficile la mise en culture de ces sols. Ils souffrent rapidement de la sécheresse. Ces contraintes limitent fortement leurs potentialités

agronomiques. Ils sont bien pourvus en potassium et magnésium. Mais les excès de calcaire ont tendance à bloquer certains éléments minéraux comme le phosphore, le fer (risques de chloroses ferriques), le manganèse, le bore. **Sur les quelques pentes faibles au pied des plateaux** (bas de pente et fond des vallons), les sols sont plus profonds et moins caillouteux. Leurs réserves en eau est alors beaucoup plus élevées. Leurs potentialités agronomiques sont plus élevées, de moyenne à bonne. Ils peuvent être calcaires, ou calciques.

2. La bordure Sud-Ouest du Massif Central : les coteaux et plateaux et les vallées principales

■ Les sols des vallées principales et des ruisseaux secondaires du Piémont du Massif Central (UCS 22)

Les sols se sont développés sur des alluvions très récentes, parfois inondables, le plus souvent acides. Ce sont des sols profonds, peu évolués ou brunifiés, acides, à dominante limoneuse ou sableuse, parfois argileuse ou graveleuse, souvent mal drainés naturellement suite à la présence d'une nappe phréatique en profondeur.

Les potentialités de ces sols sont le plus souvent bonnes à très bonnes.

Ces sols sablo-limoneux à limoneux sont souvent faciles à travailler. Ils ont souvent une tendance à la battance et à se reprendre en masse (perte de structure). Ils sont souvent profonds à assez profonds, avec une bonne à assez bonne tenue à la sécheresse. Avec l'irrigation, leur potentialité devient très élevée. Les excès d'eau en hiver sont variables. Le drainage ne sera possible que si il existe un exutoire. Ce sont des sols jeunes souvent bien pourvus chimiquement. **Les pentes faibles facilitent les travaux agricoles et augmentent fortement leur potentialité.** Les risques d'inondation limitent le choix des cultures en hiver.

Dans les petites vallées des ruisseaux secondaires, l'extension de ces sols est souvent très limitée. Les faibles surfaces disponibles freinent leur valorisation. Le drainage peut être impossible par manque d'exutoire. Les risques d'inondation limitent également les potentialités agricoles. La valorisation par la prairie permanente ou la forêt est la plus fréquente. Les sols travaillés sont moins fréquents.

■ Les sols des coteaux et plateaux sur argiles à graviers (UCS 101, 102, 103, 104, 105 et 106)

Les argiles à graviers sont des roches acides, argileuses, souvent graveleuses, imperméables. Les sols issues de ces roches sont limoneux à limono-argileux en surface, et argileux en profondeur, parfois graveleux, acides, souvent hydromorphes, de profondeurs hétérogènes.

Ils sont faciles à travailler, mais usants pour les outils lorsqu'ils sont riches en cailloux siliceux. **Leurs potentialités varient en fonction de la profondeur des sols.** Un drainage est souvent utile pour permettre une bonne productivité des cultures. Leur texture souvent limoneuse et leur acidité les rendent sensibles à l'érosion.

Les sols des plateaux conservés sur argiles à graviers (UCS 101). Les pentes sont faibles à très faibles. Les sols sont souvent profonds (80 à 120 cm environ), moyennement hydromorphes. Ils ont une bonne potentialité, sont faciles à travailler, et sont moins sensibles à l'érosion.

Les sols des plateaux disséqués, des bordures de plateaux et des collines sur argiles à graviers (UCS 102, 103, 104, 106). Les pentes sont plus marquées que sur les plateaux bien conservés. Les sols sont souvent moyennement profonds à superficiels (réserve en eau moyenne à faible), souvent caillouteux, hétérogènes (limoneux, ou caillouteux, ou argileux), plus ou moins hydromorphes, parfois difficiles à travailler à cause de la pente, et très sensibles à l'érosion. Les potentialités des sols sont souvent moyennes à faibles.

Dans les vallées encaissées (UCS 105), les sols ont des profondeurs et des potentialités variables, avec des pentes souvent fortes. Sur les versants exposés au sud, souvent les pentes sont fortes et les sols superficiels.

Quelques cours d'eau secondaires ont déposé des alluvions récentes. Les sols sont alors souvent limoneux, acides, moyennement profonds et hydromorphes. Ils sont bien valorisés par la prairie ou la forêt. Lorsqu'ils sont cultivés, le drainage est souvent nécessaire.

■ **Les sols des plateaux conservés ou moyennement disséqués sur schistes et assimilés (zone de piémont), (UCS 112)**

Les roches-mères sont acides, constituées de schistes, micaschistes, mais aussi de grès gris, de gneiss, de quartzites, de tufs volcaniques ou rhyolithiques, de conglomérats ... Ce sont des sols limoneux, parfois très caillouteux, acides, parfois hydromorphes.

Les potentialités : Sur ces plateaux bien conservés ou peu disséqués, à pentes faibles, les sols sont souvent profonds (plus de 80 à 100 cm). Ils ont une **bonne potentialité**, et sont faciles à travailler. En bordure des plateaux, les sols sont plus caillouteux et plus superficiels. Ainsi, sur les plateaux plus disséqués. Un drainage est parfois utile.

La roche-mère schisteuse est parfois très altérée (notamment sur les micaschistes). Les plantes à racines pivotantes (luzerne, chêne, ...) peuvent alors explorer le sol sur de grandes profondeurs.

Leur texture limoneuse les rend sensibles à l'érosion. Ils sont cependant peu touchés par l'érosion car les pentes sont faibles, et les sols sont souvent bien pourvus en matière organique.

■ **Les sols des collines et plateaux étroits très disséqués sur schistes et assimilés (zone de piémont), (UCS 114)**

Les roches-mères sont acides, constituées de schistes, micaschistes, mais aussi de grès gris, de gneiss, de quartzites, de tufs volcaniques ou rhyolithiques, de conglomérats....

Ce sont des sols limoneux, parfois caillouteux, acides, parfois hydromorphes, de profondeurs hétérogènes. Ils sont faciles à travailler. Leurs potentialités sont hétérogènes en fonction de la profondeur des sols. Un drainage est parfois utile. Leur texture limoneuse les rend sensibles à l'érosion, notamment sur les pentes, et lorsque les sols sont nus, sans végétation pour les protéger.

Sur les plateaux étroits disséqués, sur les bordures des plateaux, sur les collines, les sols sont plus ou moins pentus, moyennement profonds à superficiels, parfois plus difficiles à travailler à cause de la pente, et très sensibles à l'érosion. Ils sont souvent de potentialités moyennes à faibles. Sur les collines dominants les plateaux, les sols sont très superficiels à moyennement profonds. Leurs potentialités sont faibles à moyennes. Les vallées sont souvent étroites, avec des dépôts alluviaux et colluviaux, souvent occupés par la prairie permanente ou la forêt. Les sols sont limoneux à sableux, localement hydromorphes. Ils ont de bonnes potentialités, mais leur extension est réduite, et ils sont parfois inondables.

■ **Les sols des plateaux moyennement disséqués et des collines, sur schistes et calcschistes (zone de piémont), (UCS 118)**

Les roches mères sont acides ou calcaires, constituées principalement de schistes, micaschistes, et calcschistes. L'apparition de la roche calcschiste est furtive. Elle apparaît ponctuellement par quelques blocs rocheux calcaires parmi des schistes. Localement, son apparition peut être massive.

Les sols sont de texture dominante limono-argileuse, parfois caillouteux, légèrement acides, parfois très faiblement calcaire, parfois hydromorphes. La profondeur des sols varie fortement en fonction de l'épaisseur de la roche altérée (horizon C). Cette profondeur peut largement dépasser les 3 mètres de sol. Ils sont en moyenne plus argileux que sur schistes. Ils semblent sensibles à la carence en potassium.

Les potentialités agronomiques peuvent être **limitées** par la profondeur des sols, leur charge en cailloux, les pentes et les risques d'érosion.

Ces potentialités varient beaucoup selon la profondeur des sols, qui peut être très élevée. Localement, les schistes et calcschistes ont été altérés (horizon C) sur de grandes profondeurs suite notamment à des pédogenèses du Tertiaire. Ces horizons de schistes et de calcschistes altérés sont tendres, et peuvent être pénétrés par les racines et par des galeries de vers de terre. Les sols ont alors une réserve en eau et des potentialités élevées à très élevées.

La luzerne se plaît bien dans ces sols parfois faiblement carbonatés.

Au fond des petites vallées, les sols sont profonds avec des dépôts alluviaux et colluviaux. Ils sont souvent hydromorphes à moyenne profondeur. Ils ont de bonnes potentialités, mais leur extension est réduite, et ils sont parfois inondables. Suivant les facilités d'accès des parcelles, une valorisation par des cultures fourragères, ou par une sylviculture de bois précieux peut être développée.

■ **Les sols des vallées encaissées dans les schistes, micaschistes et calcschistes, à pentes fortes (zone de piémont), (UCS 119)**

Les roches mères sont acides ou calcaires, constituées principalement de schistes, micaschistes, et calcschistes. L'apparition de la roche calcschiste est furtive. Elle apparaît ponctuellement par quelques blocs rocheux calcaires parmi des schistes. Localement, son apparition peut être massive.

Ce sont des sols limoneux, souvent très superficiels et caillouteux, acides. L'horizon d'altération de la roche-mère (horizon C) peut être épais, donnant alors des sols profonds.

Les potentialités agronomiques sont **limitées** par la profondeur des sols, leur charge en cailloux, les pentes et les risques d'érosion. Ils sont le plus souvent occupés par la forêt ou par des prairies permanentes. Leur texture limoneuse et les pentes fortes les rendent très sensibles à l'érosion.

Leurs potentialités varient selon la profondeur des sols, qui peut être élevée localement. Localement, les schistes et calcschistes ont été altérés (horizon C) sur de grandes profondeurs suite notamment à des pédogenèses du Tertiaire. Ces schistes et calcschistes altérés sont tendres, et peuvent être pénétrés par les racines et par des galeries de vers de terre. Les sols ont alors une réserve en eau et des potentialités élevées à très élevées.

La luzerne se plaît bien dans ces sols souvent bien pourvus en calcium, et parfois faiblement carbonatés naturellement.

Les petites vallées sont le plus souvent très étroites, avec des dépôts alluviaux et colluviaux, souvent occupés par la prairie permanente ou la forêt. Les sols y sont limoneux à sableux, localement hydromorphes. Ils ont de bonnes potentialités, mais leur extension est réduite, et ils sont parfois inondables.

■ **Les sols des hautes collines et monts sur schistes et assimilés (zone de montagne), (UCS 123)**

Ce sont des sols limoneux en surface, parfois caillouteux, acides, riches en matières organiques, parfois hydromorphes, de profondeurs hétérogènes souvent faibles à moyennes. Leurs potentialités sont hétérogènes en fonction de la profondeur des sols

Ils sont très faciles à travailler.

Un drainage est parfois utile dans les points bas.

Leur texture limoneuse et leur caractère parfois podzolique les rendent sensibles à l'érosion. Souvent, la matière organique agrège peu les sols et ne les protège pas de l'érosion.

Sur les plateaux étroits disséqués, sur les bordures des plateaux, sur les basses collines, les sols sont peu profonds à profonds, parfois faiblement lessivés (sols bruns faiblement lessivés) ou parfois légèrement podzolisés (sols bruns ocreux), parfois très superficiels, de potentialités moyennes à faibles.

Sur les hautes collines pentues et les puechs, les sols sont très superficiels au sommet des collines et sur les pentes fortes, moyennement profonds sur les versants, et profonds en bas des pentes et dans le fond des vallons.

Les vallées sont souvent étroites, avec des dépôts alluviaux et colluviaux d'extension réduite, le plus souvent occupés par la forêt. Les sols sont parfois hydromorphes. **Dans les dépressions et les bas-fonds, les sols sont souvent hydromorphes, et parfois tourbeux.**

3. Divers

■ **Plan d'eau (UCS -3)**

ANNEXE 3

Intégrer les déplacements des véhicules agricoles dans les projets d'aménagement du territoire

(Extrait de la Charte des Circulations Agricoles, réalisée en Maine et Loire)